

# LA PROVINCE,

actrice de son devenir



synthèse d'une année de débats





# Préface

## Pour (enfin) lancer le débat.

A l'origine, une frustration. Un drôle de sentiment que, dans le fond, au delà des slogans, des stéréotypes et des doxas défendues par les uns et les autres, il n'y avait pas de vrai débat autour de l'avenir des Provinces. L'on entendait que des points de vue, exprimés à l'impératif, tombant comme des sentences, sans jamais se croiser, sans véritable dialogue.

Durant ces derniers mois, nous avons pris l'initiative de tenir sept rencontres et une réflexion

commune avec l'Université de Mons. Cette démarche inédite a permis de confronter les approches, d'engager une réelle discussion sur la Province et sur son positionnement dans l'architecture institutionnelle du pays, sur les compétences qu'elle devrait privilégier et sur celles qu'il serait peut-être pertinent d'abandonner.

Réadapter nos missions au regard d'une conception moderne du développement des territoires : cette évidence ne nous effraie pas, ne nous effraie plus. Car nous savons que les attentes de la population évoluent et que s'affirment - de manière souvent légitime - des aspirations territoriales nouvelles dont les contours varient en fonction des projets.

Dans ce contexte, remettre en cause l'existence des Provinces n'a rien d'un crime. Le décréter de manière unilatérale, en dehors de tout dialogue, serait par contre une faute politique grave.

En nous ouvrant largement aux points de vue des « provincia-losceptiques », tout en nous tenant à l'écoute de l'émergence de ce que Philippe Destatte appelle joliment des « Bassins d'envie »,

nous avons osé le débat et l'approche scientifique. Nos multiples rencontres, appelées « Les Midis de la Province » ont mis en exergue la complexité de l'organisation institutionnelle du pays et surtout l'évidente nécessité de communiquer entre les différents niveaux de pouvoir afin d'instaurer des synergies et d'envisager nos différentes politiques en complémentarité, dans l'intérêt ultime du citoyen.

Le présent document retrace ce riche cheminement et son prolongement au travers d'un colloque mené avec l'UMONS sous le titre « Terrains, Territoires, Territorialités ». Nous souhaitons qu'il ne soit pas une fin en soi.

Le débat que le Hainaut a ouvert, sans prétention, sans tabous, sans ukases avec pour seul dessein la recherche de l'efficacité, mérite en effet d'être étendu, dès l'entame de la mandature wallonne 2014-2018, pour qu'une architecture cohérente et moderne se construise au départ de la réelle plus-value que peuvent apporter, en s'unissant, l'ensemble des pouvoirs locaux et supralocaux.

Nous avons montré que nous pouvions (enfin), sans les diaboliser, entendre les points de vue des irréductibles opposants à la « vieille institution provinciale ». Nous formulons l'espoir qu'ils acceptent, (enfin), d'écouter sans préjuger ce que ses acteurs ont à leur dire.

De cette réflexion respectueuse de la pluralité des approches, dépend en partie l'efficacité des politiques à mener pour répondre aux grands défis que notre région aura à relever à l'horizon 2022.

**Serge Hustache,**  
**Président du Collège provincial du Hainaut.**

# Il est midi Docteur Province

Midi, l'heure où l'on a faim... faim de savoir, de partage, d'échange, de connaissance...

Midi, l'heure où l'on se retrouve, ensemble, pour un moment convivial.

Midi, une bonne heure pour parler des Provinces, donc. Nous l'avons fait durant une année.

Tel était notre défi : nous donner, en une année, sept fois deux heures pour discuter à bâtons rompus de thématiques liées aux Provinces, pour écouter les avis, pour instaurer un dialogue avec interlocuteurs et public. Pour inviter tant les citoyens que des personnalités marquantes à dessiner les contours de leur Province « idéale ».

Et cela a fonctionné.

Les invités ont répondu « présent », sur notre plateau (la bien nommée « Orestie ») ou par le biais d'interventions vidéo. La formule était originale et participative. Elle a réuni des intervenants tels que Rudy Demotte, Paul Furlan, Manu Disabato, Jacques Gobert, Willy Borsus, Philippe Destatte, Marc Uyttendaele, Joseph Pagano, Marie Arena ainsi que des représentants des Intercommunales, de l'Union des Villes, des Chambres de Commerce et des syndicats.

Les débats se sont révélés riches et animés. L'espace ouvert à une parole libre a permis de mettre les choses à plat, d'attirer l'attention sur des points forts, sur des éléments à améliorer. Sans qu'une remise en question de l'existence du niveau de pouvoir provincial

ou de la qualité des services fournis soit affirmée, s'est dégagée une notion incontournable : celle des territoires.

La démarche s'est structurée en deux temps. Trois séances ont été dédiées au positionnement de la Province et à la gouvernance tandis que les quatre suivantes ont passé au crible les missions prioritaires de la Province de Hainaut telles que définies dans son plan stratégique et opérationnel ADhésioN.

## Terrains, Territoires, Territorialités

A l'approche d'enjeux institutionnels décisifs et dans la foulée de son cycle des « Midis de la Province », le Hainaut a souhaité confier à une institution de référence - l'Université de Mons - le soin de réaliser un état des lieux scientifique des plus-values qu'elle peut apporter dans une gouvernance moderne des territoires.

Durant le mois de mars 2014, un « système d'événements », constitué de six ateliers et de deux séances plénières, a mobilisé près de 500 acteurs : universitaires, responsables d'institutions provinciales et opérateurs de terrain.

Au-delà de la réflexion, une envie de collaboration est née ou a été réaffirmée entre les deux institutions. Elle s'égraine au fil des pages suivantes.

# Gouvernance et pertinence

## Le ménage en grand ?!

### Chap 1 :

L'arrivée du concept de Communauté de territoires semble avoir poussé vers la sortie la « vieille dame » Province, née en 1830 en même temps que le pays, au point que la disparition de l'Institution était évoquée dans la dernière Déclaration de politique régionale.

Faut-il supprimer les Provinces ? Faut-il à tout le moins éliminer l'une ou l'autre strate institutionnelle au profit de la nouvelle arrivante ?

**Paul Furlan**, ministre des Pouvoirs locaux (PS), tire d'emblée la sonnette d'alarme : « si on plaide pour la disparition des Provinces, il faudra tenir compte d'une triple contrainte :



- que fait-on des 20 000 fonctionnaires qui travaillent dans les Provinces ?
- que deviendront les missions exercées par les Provinces pour d'autres niveaux de pouvoir que la Région ? Je pense à la Communauté Wallonie-Bruxelles et à l'enseignement : quand on connaît le caractère impécunieux de la Communauté, je ne pense pas qu'on aura apporté une grande plus-value à l'organisation de notre enseignement en supprimant les Provinces...
- environ 18 % du financement proviennent du Fonds des Provinces - c'est-à-dire de la dotation de la Région - et, donc, 83 % viennent de recettes propres. On peut toujours transférer ces recettes propres vers la Région et les Communes, mais celles-ci seraient-elles à même de générer une fiscalité qui permettrait de compenser cela ? Je ne le pense pas ».

Serge Hustache, président du Collège provincial à l'initiative des Midis, met lui aussi en garde : « il y a un discours de droite sur la fin des Provinces qui vise à affaiblir les pouvoirs publics. Nous devons être très attentifs à ce genre de discours. Il faut défendre les services publics et l'emploi ».

Le décor est planté.



# I) Provinces versus Bassins de vie

## Les Provinces : stop ou encore ?



Partisans et opposants de ces modèles d'organisation se sont déclarés et largement exprimés. Des détracteurs des Provinces, le constitutionnaliste **Marc Uyttendaele** figure parmi les plus durs : « *la Province, c'est un système qui avait tout son sens quand il n'y avait pas d'entités fédérées. Et parce que le lobby est puissant et a bien fonctionné, au moment où on a reconfiguré le système politique belge, on n'a pas osé, pas voulu supprimer l'échelon provincial. Il faudra le courage politique, mais c'est un courage qui manque peut-être parce qu'il y a beaucoup de prébendes pour les uns et les autres, pour supprimer totalement un système politique qui n'a guère de sens et qui est alourdissant* ».



Moins catégorique, **Manu Disabato**, chef de groupe Ecolo au Parlement wallon, fait une différence entre l'Institution elle-même et les services qu'elle rend. « *Si l'on parle des services, il y a sans doute des choses à faire pour encore les améliorer. S'agissant de l'Institution, je pense, comme mon parti, qu'il faut supprimer les Provinces. Avec la création de la Belgique, on a instauré une forme de décentralisation entre des Communes parfois très petites et l'Etat central. Puis, sont advenues les Communautés, les Régions, et la fusion des Communes : une série de structures intermédiaires renforcées. Il me semble donc intéressant de*

« **Une couche de poussière a été enlevée ces dix dernières années. Je ne reconnaîtrais plus la Province que j'ai connue au début des années 80** ».

**Eric Deffet**

*réfléchir à la manière de structurer les différentes couches de la lasagne* ».

**Willy Borsus**, vice-président du MR, invite aussi à s'interroger sur le niveau de pouvoir auquel chaque compétence serait le mieux exercée au bénéfice du citoyen, mais propose d'élargir cette remise en question. « *Il ne faut pas avoir des a priori dogmatiques en ciblant par avance tel ou tel niveau de pouvoir. Il faut poser son regard sur l'ensemble de l'organisation intra-francophone. L'évolution des institutions va probablement aussi toucher la Fédération Wallonie-Bruxelles* ».

La question du sens, la Province de Hainaut se l'est déjà posée. S'en est suivi son engagement dans le service aux Communes et son implication en faveur de projets supralocaux. Rares sont d'ailleurs les voix qui s'élèvent encore en faveur de la suppression pure et simple des Provinces.

**Eric Deffet**, journaliste au quotidien *Le Soir* et observateur privilégié de la scène politique hainuyère, reconnaît qu' « *une couche de poussière a été enlevée ces dix dernières années. Je ne reconnaîtrais plus la Province que j'ai connue au début des années 80, avec des grands seigneurs qui dominaient la région* ».



Selon le ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan (PS), « l'institution provinciale a le mérite d'exister. Elle doit être modernisée ».

Un avis que partage **Geneviève Lazonon** (cdH), députée provinciale namuroise, « ce n'est pas dans la forme qu'il faut essayer de changer mais dans le fond ». Elle y ajoute l'idée de créer davantage de synergies avec les autres niveaux de pouvoir.



Pour **Rudy Demotte**, ministre-président de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PS), la vraie question ne porte pas tant sur la modernisation

que sur la valeur ajoutée : « cette plus-value est de plus en plus assortie à un facteur de production immatériel : l'intelligence. Intelligence elle-même tributaire du niveau de formation et d'enseignement. Or, s'il y a bien un organe qui s'investit dans ce domaine, c'est la Province, singulièrement dans le qualifiant, ce qui n'est pas anodin. Car chez nous, comme en Allemagne, les cols bleus sont au centre du redéploiement économique. C'est par là que j'aborderais le débat : le rôle que les Provinces peuvent jouer dans le domaine de l'élévation de l'individu à travers les outils de formation technique ».



## Que retenir ?

**On le voit, l'importance de déterminer à quel niveau de pouvoir une compétence sera le mieux exercée, quelle structure sera susceptible de rendre le meilleur service au citoyen dans un domaine donné, se détache d'emblée.**

## Définir les Bassins de vie, une gageure ?



« Quel est le lien entre les habitants de Chimay et ceux de Mouscron ? Les premiers ont sans doute plus d'attaches avec ceux de Couvin ».

**Manu Disabato**

**Paul-Emile Mottard**, président de l'Association des Provinces Wallonnes (APW), commente : « je me demande qui serait capable d'identifier légitimement un Bassin de vie quand on voit le nombre de variantes selon le sujet dont on parle. D'un côté, il y a des Bassins dessinés par la réalité sociologique ; de l'autre, des Bassins qui ont été réfléchis comme les zones de police, par exemple. Et dans ce domaine aussi, on a fait preuve de beaucoup d'imagination pour structurer les territoires. Normalement, un Bassin de vie, c'est un territoire auquel le citoyen doit pouvoir s'identifier parce que les services qui lui sont rendus sont des services de proximité et qu'il y trouve un intérêt. Comment concilier cela avec l'aspect plus institutionnel ? De ce point de vue, les Provinces ont précisément une légitimité territoriale. Selon moi, ce serait une erreur d'associer la réforme des territoires à la suppression des Provinces ».

Une vision que partage **Jacques Gobert**, président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) : « il ne faut pas réfléchir en incluant la disparition des Provinces mais plutôt en pré-

voyant une redistribution des compétences. Le processus est d'ailleurs en cours avec leur positionnement sur des axes prioritaires. La Province permet d'aborder des problématiques qui viennent en soutien aux Communes. D'autant que certaines matières deviennent tellement complexes que les Communes, surtout les plus petites, ne disposent pas des ressources nécessaires pour les appréhender. Il existe une complémentarité dans l'offre de services entre Communes et Provinces qui justifie pleinement l'existence des unes et des autres. Dans ce schéma, on pourrait imaginer que les Bassins de vie ou les Aires de développement deviennent le réceptacle de certaines matières qui ont la nécessité d'être gérées à l'échelle d'une sous-région plutôt qu'à l'échelle d'une Province ».

Et de confirmer la diversité des Bassins de vie : « il y en a autant qu'il y a de matières. Le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) en évoque une vingtaine. A l'heure actuelle, il n'y a pas de cadre décretaal mais des opportunités, que les Communes saisissent selon les projets. Il s'agit donc bien d'une démarche volontaire, de proximité et de réalité de terrain ».

Manu Disabato plaide, lui, en faveur des bassins, qui lui semblent avoir plus de sens que les Provinces : « quel est le lien entre les habitants de Chimay et ceux de Mouscron ? Les premiers ont sans doute plus d'attaches avec ceux de Couvin. Il me semble donc intéressant d'aller vers une déconcentration et de s'adapter à la réalité locale. Je ne peux pas accepter l'argument selon lequel on ne peut rien faire parce que c'est compliqué. A Bruxelles, il n'y a plus de Province et les compétences provinciales comme l'enseignement ont été transférées ».

Paul-Emile Mottard ne nie pas l'intérêt des Communautés de territoires, mais il tempère : « c'est intéressant qu'un territoire définisse ses priorités mais on a aussi besoin d'une coordination et d'une vision plus large. Les crèches, les zones d'activité, la mobilité, ce sont aussi des préoccupations que l'on retrouve à l'échelle d'un territoire provincial. N'organisons pas une Wallonie de sous-préfectures ! »



## Que retenir ?

**Organiser les Bassins en fonction des matières est impossible : il faudrait autant de Bassins qu'il existe de matières. Il semble qu'on puisse partir des territoires, un modèle forcément imparfait mais qui répond à du concret. Il y aura sans doute des entités aux frontières de deux territoires qui se sentiront appartenir à l'un et à l'autre... Mais si l'on devait modifier les limites provinciales, voire les supprimer, il faudrait faire de même pour les arrondissements, qui ne correspondent plus non plus aux Bassins de vie. La solution la plus pragmatique est de s'appuyer sur ce qui existe, en le modernisant.**

## La supracommunalité : avec ou sans les Provinces ?



Personne ne conteste la nécessité d'un niveau de pouvoir intermédiaire qui fasse efficacement le lien entre les Communes d'une part, la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'autre. Pour autant, la Province est-elle la « bonne » instance ? Quels visages pourraient présenter ce niveau de coordination de proximité ?

**Louise-Marie Bataille**, la secrétaire générale de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie, préconise un changement en profondeur : « il est question de garder une forme de structure intermédiaire mais sans doute pas un niveau de pouvoir avec une élection directe et une fiscalité directe. Ce sont les Communes entre elles qui

s'entendent et ce sont les bourgmestres qui sont au pilotage, pas les députés provinciaux. Les bourgmestres n'accepteront de partager avec d'autres une partie de leur autonomie communale que s'ils savent que ce sont eux qui se retrouvent au niveau supracommunal, où ils pourront continuer à garder une maîtrise sur la gestion de leur territoire ».

Une vision radicale, qui fait réagir Paul Furlan : « les bourgmestres n'accepteront de partager une partie de leurs compétences que s'ils ont un pouvoir de décision mais rien ne s'oppose à ce que, dans ce processus de décision démocratique, les élus provinciaux soient pleinement associés. Ils pourraient coordonner ensemble les Bassins de vie car la vie ne s'achève pas aux limites d'un bassin. Ils auraient ensuite une mission de financement. La Province a des moyens et si elle est associée le plus en amont possible au processus de décision, à la définition des besoins et à l'opérationnalisation d'un certain nombre de décisions, il n'y aura pas d'objections provinciales à réorienter une partie des budgets vers le financement d'une partie de ces besoins. On entre alors dans un nouveau schéma organisationnel, plus moderne, plus dynamique et plus apte à rendre des meilleurs services au citoyen ».

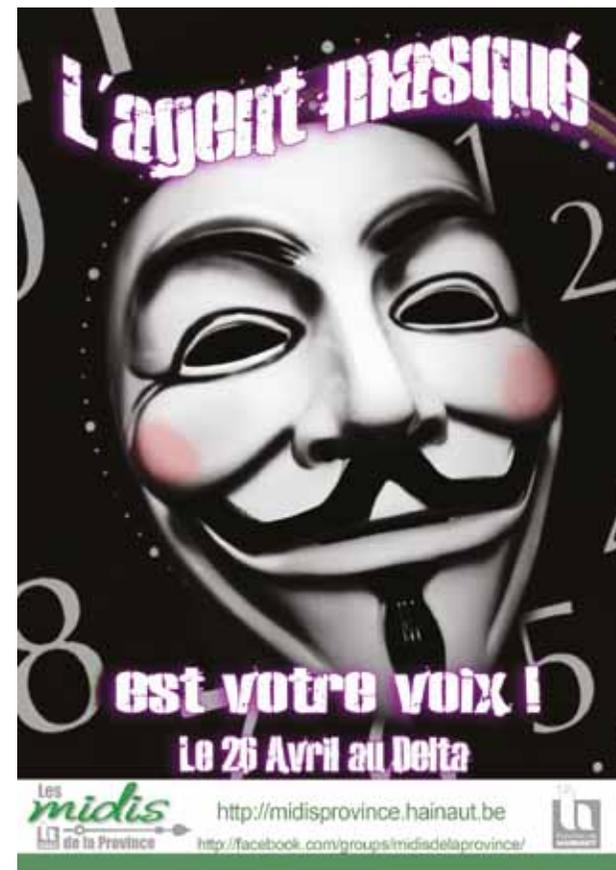
Manu Disabato nuance : « s'il y a une instance à créer, ça serait une instance de second degré, avec des représentants des Communes. Une instance en capacité de décentraliser certaines politiques régionales et communautaires, les enjeux variant selon les territoires. Elle devrait aussi apporter un soutien au développement des communes. Dans un premier temps, cela pourrait être les Provinces ; dans un second temps, les Bassins de vie ou Communautés de territoire ».

Geneviève Lazon prend, elle, clairement la défense des Provinces : « conserver une structure intermédiaire... cela reste très flou. D'autant que cette structure intermédiaire existe au niveau des Provinces. Ayons le courage de dire qu'elles sont utiles. Ce qui prime, c'est l'efficacité. On sait que la Belgique est une lasagne de niveaux de pouvoir différents. Ce qu'il faut organiser, ce sont des liens, une cohésion, un tronc commun, des rencontres, en premier lieu dans la cadre de la supracomunalité ».

**« L'une des choses qui nous met dans la dèche aujourd'hui, c'est l'incapacité à dépasser les modèles institutionnels ».**

**Rudy Demotte**

A la fois aux commandes à la Région et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte, met en garde contre les protectionnismes institutionnels et prend en exemple l'enseignement : « l'une des choses qui nous met dans la dèche aujourd'hui, c'est l'incapacité à dépasser les modèles institutionnels, où chacun reste dans son pré carré. Nous payons plus cher aujourd'hui en Belgique francophone par tête d'étudiant qu'ailleurs. C'est à se demander où passe l'argent. Et bien, il passe à se faire concurrence



les uns aux autres. Il y a tout intérêt à réorganiser les choses dans le but de mieux répondre aux besoins. Nous avons eu d'énormes difficultés à définir des Bassins d'enseignement et de formation, par exemple. A cause de notre inertie collective, les Hainuyers sont en train de perdre une bataille. Liège définit son périmètre de Bassins sous l'angle de son unicité. Le Hainaut le fait sous l'angle des bassins de vie qui l'irriguent, mais surtout sous l'angle de la division. La Wapi est un Bassin de vie indéniable avec ses spécificités, notamment la relation à l'Eurométropole. Le Bassin Charleroi Sud-Hainaut en est un, à l'évidence. Mons-Borinage aussi et la relation à la région du Centre est quand-même inscrite dans une vision logique. Mais ces débats ne sont pas épuisés. Et nous nous divisons là-dessus ».

Willy Borsus pense également que le débat ne doit pas s'inscrire dans le cadre d'un positionnement du type Villes et Communes contre Provinces. « On doit, au contraire, se mobiliser autour de certains projets qui peuvent avoir une déclinaison territoriale spécifique. Il existe des exemples de tels partenariats. Ceci dit, le discours ambiant est plutôt centralisateur et en faveur de la Région : on n'envisage pas de faire glisser des budgets et des compétences des Provinces vers les Communes, c'est-à-dire, les rapprocher du citoyen, mais plutôt l'inverse ».

Paul Furlan propose son modèle : « en Hainaut, on peut imaginer trois ou quatre Bassins de vie et une conférence des bourgmestres qui décident. Et y ajouter simplement la Province comme élément de décision pour définir le plan stratégique du Bassin de vie, participer à son financement et servir d'outil technique. Nous n'aurions à chambouler fondamentalement ni les Communautés de Communes ni le paysage institutionnel ! »



## Que retenir ?

**Dans les faits, la Wapi, Cœur du Hainaut et Charleroi Sud-Hainaut se sont déjà structurés. A Liège, la conférence des bourgmestres existe également. L'intérêt serait de les faire collaborer pour que la supracommunalité ne soit pas définie uniquement par les Communes entre elles ni par les Provinces, ni par la Région. L'échiquier institutionnel aura ainsi évolué sans avoir été révolutionné.**

**Reste la situation délicate des Communes situées en bord d'une Communauté de territoire. Vont-elles devenir des Communes « à facilité » ? Sans doute choisiront-elles une adhésion qui correspond à une réalité historique, sociologique ou de vie...**

# La juste place des Intercommunales

A Liège, l'organisation des différentes couches de la « lasagne » institutionnelle semble plus simple... « Il n'est pas plus facile de mettre autour de la table des personnalités d'horizons et d'opinions différents comme Jean-Michel Javaux, Willy Demeyer, Melchior Wathelet ou Daniel Bacquelaine, il a fallu beaucoup discuter... rectifie Paul-Emile Mottard. Mais la référence reste-t-elle pour autant l'Institution provinciale ? « Nous avons mis sur pied une coordination des pouvoirs locaux qui se base sur trois arrondissements. Dans chaque instance, le Collège provincial est représenté et, à la coordination générale qui couvre l'ensemble du territoire, c'est l'ensemble du Collège qui est présent. Nous avons décidé, au niveau du Conseil provincial, de consacrer 20 % du Fonds des Provinces à

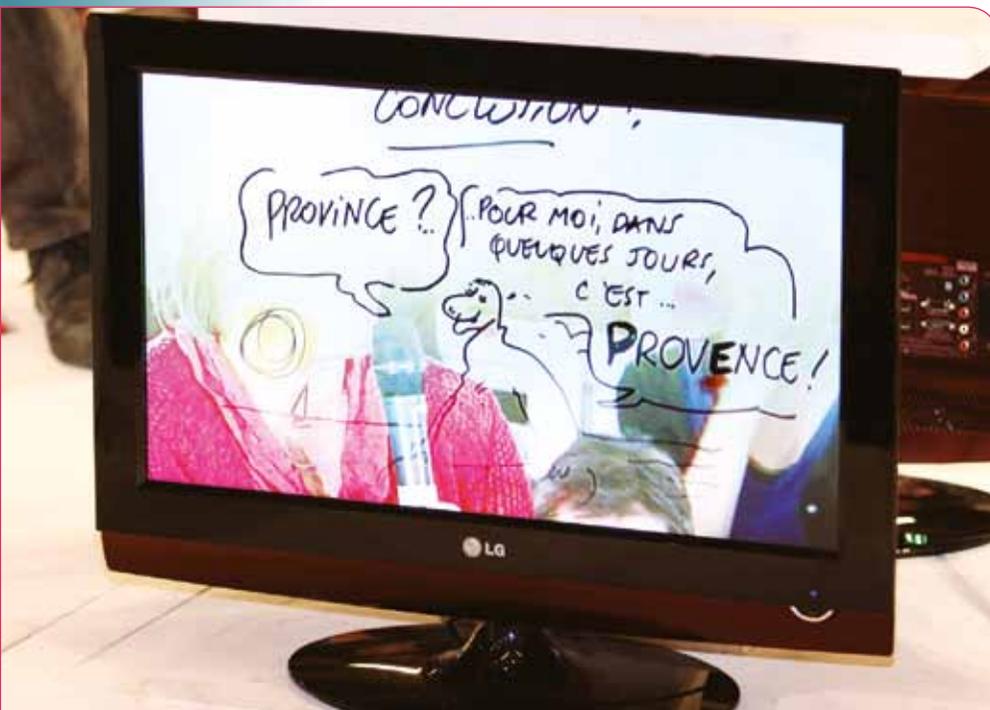
des actions entrant dans ce cadre supracommunal. C'est donc une dynamique où la Province est considérée comme un partenaire qui apporte une plus-value. Evidemment, le fait d'avoir une seule Intercommunale de développement économique pour toute la province rend sans doute la tâche plus simple qu'en Hainaut, où il y en a quatre ».

En effet, quatre Intercommunales mais trois projets de Partenariat stratégique local : la Wallonie picarde (IDETA et IEG), Cœur de Hainaut (IDEA) et Charleroi Sud-Hainaut (IGRETEC).

Reformer les territoires, n'est-ce donc pas donner tout pouvoir aux Intercommunales ?

« Dans leur configuration actuelle, on ne peut pas imaginer qu'elles soient le réceptacle des matières qui seraient transférées par les Provinces, concède Jacques Gobert. Il faudrait revoir la gouvernance des Intercommunales, par exemple en associant les bourgmestres dans un exécutif avec un président issu de cet exécutif. Je pense également à la création d'un Conseil de réflexion rassemblant les forces vives du Bassin ».

Manu Disabato précise : « elles ont pris un rôle technocratique qui enlève la décision aux représentants communaux. Elles doivent devenir des agents techniques au service de cette volonté politique ». Une question de démocratie ?



## 2) Autonomie fiscale versus subsidiation



Si l'argument majeur des détracteurs des Provinces est leur coût excessif, ceux-ci devraient sans doute revoir leur copie...

Comme le met en lumière **Giuseppe Pagano**, professeur d'économie à l'UMONS, « l'essentiel des dépenses (63 %), sont des dépenses de personnel. Ou l'on décide de licencier tout le personnel, y compris dans l'enseignement provincial - ce qui paraît difficile - ou l'économie est faible ! De plus, une autre partie (12 à 15 %) des dépenses est liée à la dette. Là encore, soit on fait une opération à la chypriote et on décide de ne plus rembourser - ce qui est fortement déconseillé - soit il faudra bien qu'une autre autorité continue à assumer cette dette... ! »



Willy Borsus souligne lui aussi les limites des transferts : « on se rend souvent compte que transférer des compétences ne permet pas de libérer des moyens considérables que l'on pourrait affecter à d'autres politiques ou au cœur des politiques transférées ». Selon lui, mieux vaut donc réfléchir en termes de mobilisation, de partenariat, d'organisation de la supracommunalité.

Paul Furlan ajoute la notion de dette d'investissement : « derrière, il y a l'amélioration du cadre de vie mais aussi des entreprises. Qui fait les routes ? Qui rénove les bâtiments ? C'est tout un secteur économique qui vit et crée des emplois, essentiellement non délocalisables ! Il faut se baser sur la territorialité, à savoir les Provinces et les Communes, pour améliorer le cadre de vie des citoyens, aider les entreprises et générer des investissements publics ». Il prône la contractualisation. « Ce qui tue la bonne utilisation des deniers

publics, ce sont les sacro-saints principes d'autonomie communale et provinciale avec, à la clé, le risque de doublons. Grâce à la contractualisation, chacun aura ses propres spécialisations négociées avec la Région voire avec la Fédération ».

En tous les cas, la nouvelle loi de financement en négociation prévoit que les moyens transférés aux Régions seront corrélés à la production de valeur ajoutée. Dès lors, selon Rudy Demotte, « plus celle-ci sera élevée, mieux on maintiendra le niveau de prestation que ce soit dans les Communes, les Provinces ou la Région. Nous sommes tous les maillons d'une même chaîne ».

Se demander où va l'argent est primordial. Mais s'interroger sur son origine l'est tout autant, comme le souligne le professeur **Christian Behrendt** (Ulg), auteur d'une « Etude sur les Provinces wallonnes » : « comparons les Communautés de territoire avec la structure provinciale existante : cette structure est assez simple. Il y a un Conseil élu directement avec un pouvoir fiscal propre, donc c'est une structure assez auto-finançante et l'on peut admettre des disparités de taxation d'une Province à l'autre car chacun gère son budget comme il l'entend. Maintenant, si l'argent vient de la Région, il est plus difficile d'imaginer utiliser des critères différents à Liège ou en Hainaut ». En effet, dans un système de subsidiation, les critères doivent être les mêmes partout en Wallonie... « Donc, alors que les Bassins de vie se destinent à mieux tenir compte des spécificités locales et donc à être plus distincts les uns des autres, si l'argent vient d'un financement régional, on assisterait au contraire à une harmonisation puisqu'il serait assez difficile d'admettre des politiques d'alimentation financière différentes alors que l'argent vient d'un même pot commun : la Région ».

### 3) Particularités provinciales et image de marque

#### Territoire médiatique... ou pas

Les Provinces, on n'en parle pas suffisamment. Elles ont peu de guichets de services directs à la population, elles sont souvent l'un des partenaires de projets d'envergure, leurs bâtiments sont décentralisés d'un bout à l'autre de leur territoire... Timides travailleuses de l'ombre, modestes chevilles-ouvrières, ou elles-mêmes trop peu attentives à l'opacité apparente de leurs activités ?

**Pierre Vercauteren**, politologue à l'UCL en Hainaut, ne peut que le constater : *« en termes de visibilité, la Province pâtit du fait qu'on en parle plus difficilement. Soit le citoyen entend parler du jeu politique dans sa Commune car cela le touche directement, soit on relate dans les médias les débats politiques ayant lieu aux niveaux régional, communautaire ou fédéral. Il est par contre rarement question du Conseil provincial ».*

Serge Hustache, président du Collège provincial, pense que la Province se trouve à une échelle trop petite pour les journaux nationaux et trop grande pour ceux qui traitent de l'actualité locale. *« C'est le cas des télévisions locales. D'une certaine manière, elles définissent une cartographie de Bassins de vie ».*

**Marc Sirlereau**, journaliste à la RTBF, apporte son regard extérieur : *« les gens ne s'y retrouvent pas. Quand ils vont dans une école, ils ne savent pas qu'elle est provinciale. Même chose pour le Grand-Hornu ».* Et de poser une question cruciale : *« est-ce que ce sont les journalistes qui sont responsables parce qu'ils ne couvrent pas la Province ou les médias ne la couvrent pas parce que rien de concret ne vient des Provinces ? »* Selon lui,

chacun doit balayer devant sa porte. Et contribuer à plus de clarté. *« Je pense que si l'enseignement - importante compétence provinciale - était géré par un seul député provincial pouvant lancer des pistes et des orientations qui sont les siennes partout dans le Hainaut, cela donnerait une vraie logique, un vrai sens ».*

#### Que retenir ?

**C'est une tendance générale : les gens ne nourrissent pas d'attention particulière pour les institutions parce qu'elles sont complexes et qu'il y a trop d'acteurs politiques pour un même territoire... gageons que la redéfinition des compétences et la simplification du paysage institutionnel apportera plus de lisibilité...**

## Plus de gouvernance et moins de politisation

**« La réforme des grades légaux introduit de la modernité dans le processus de décision ».**

**Paul Furlan**

*« Il ne faut pas confondre politisation et opinion politique, nuance Paul Furlan. Dans le processus de désignation, il faut de la transparence. Mais il est sain qu'un fonctionnaire ait une opinion politique, c'est d'ailleurs une preuve d'intelligence, d'intérêt à la société. Cela ne doit juste pas transparaître dans son métier. La réforme des grades légaux introduit de la modernité dans le processus de décision qui touche l'organisation de l'administration à travers les comités de direction, un plan stratégique, des contrats d'objectifs et l'évaluation ».*

Redonner confiance aux citoyens dans ses institutions n'est pas qu'une question d'image. C'est aussi et surtout un travail de fond engendrant de réels changements.

*« La politisation a été et reste trop présente dans la fonction publique, reconnaît Willy Borsus. Manu Disabato corrobore : « on revient de loin. Personne n'oserait dire que la politisation n'a pas existé. C'était une évidence. Il faut continuer le travail car la gouvernance s'écrit au jour le jour. Mais on ne peut pas non plus tout régler par décret. Il faut aussi conscientiser les gens ».*

C'est déjà le cas, selon Geneviève Lazzaron : *« on va vers plus de neutralité. Dans l'ensemble, les fonctionnaires ont à cœur d'exercer leur mission ».*





## Que retenir ?

**Un travail de modernisation provinciale, vers plus d'efficience et d'efficacité, a déjà été fourni. Au-delà des plans stratégiques et contrats d'objectifs, on s'est penché sur la restructuration des services et les économies d'échelle, sur la gestion prévisionnelle des compétences et le passage de témoin lors de départs à la retraite, sur l'e-administration, etc. Pourquoi pas, à présent, plancher sur un pacte pour la dépolitisation de la fonction publique ?**

# « Terrains, Territoires, Territorialités », un brainstorming géant

On s'accorde à reconnaître aux universités trois missions. La plus célèbre, est celle d'enseignement. Les universités sont les institutions qui organisent les études de plus haut niveau, et en particulier celles qui conduisent aux métiers de la recherche. C'est que les universités ont également une mission scientifique : il leur revient de développer les connaissances disponibles et de construire des savoirs nouveaux, en particulier dans le secteur de la recherche fondamentale et appliquée, aux côtés de partenaires tant publics que privés. Ce qui fait la spécificité de l'institution universitaire est ainsi l'interaction entre recherche et enseignement.

Mais les universités ont une troisième mission: celle de service à la collectivité. Pour l'Université de Mons, par-delà les expertises et actions ciblées qu'elle peut ponctuellement proposer à divers bénéficiaires spécifiques ce service est celui qu'elle veut prodiguer à son environnement territorial : celui de ses implantations montoises et carolorégiennes, à l'évidence, mais plus généralement celui de la province de Hainaut. Elle est, en effet, de facto l'université de référence du Pôle Hainuyer récemment créé par le Décret paysage, qui réorganise l'enseignement supérieur en 5 pôles territoriaux et une académie unique.

C'est tout naturellement, donc, qu'elle a accepté de prendre part à la réflexion impulsée par le président Hustache. Réfléchir au fonctionnement d'un grand corps public, interroger son sens et apprécier son efficacité, l'UMONS a vu dans cette perspective une manière de contribuer utilement à l'évolution des regards sur la territorialité au sein même de son territoire et, par-là, de le servir. Elle a voulu dispenser ce service en organisant la réflexion attendue dans le droit fil des dynamiques de pensée qui caractérisent la recherche : sans tabou ni totem. A cet effet, de grands spécialistes de la réflexion territoriale ont été conviés (voir page suivante). Mais l'UMONS a aussi voulu impliquer dans la démarche ses scientifiques dont les spécialités rejoignent les axes stratégiques de l'action provinciale. L'intérêt, était d'inventorier de manière systématique les points de rencontre possibles entre les expertises universitaires et les missions provinciales.

Pour atteindre l'objectif, il était nécessaire de développer des moyens à la hauteur des ambitions du questionnement. Côté université, il a été décidé de solliciter les Instituts récemment créés, ainsi que les Centres de recherche qui leur sont asso-

ciés. Afin de permettre le partage le plus libre possible de la réflexion, les organisateurs ont par ailleurs résolu de recourir à une démarche originale : la mise en place de 5 ateliers, chacun focalisé sur un des axes stratégiques de la Province. C'est ainsi un véritable système de rencontres réflexives qui a été mis en place et s'est concrètement incarné, durant tout le mois de mars, en pas moins de 8 manifestations.

De ce grand brain storming émergent déjà plusieurs constats. Celui, d'abord, du renforcement de partenariats existants entre d'une part les services et laboratoires de l'Université et d'autre part les diverses instances responsables de la bonne exécution des missions dévolues à la Province ; l'Université y voit de nombreuses possibilités de renforcer son implication de proximité au service de son environnement immédiat, et déjà, plusieurs partenariats nouveaux sont fonctionnels. Celui, ensuite, du succès de la méthode et du bon fonctionnement des organes sollicités ; la mise en place de ce système de réunions était, de fait une gageure, mais l'opération s'est avérée fructueuse au-delà des espérances, et les Instituts et Centres de l'UMONS, pour la première fois sollicités de manière si large et collaborative, se sont révélés parfaitement aptes à rencontrer le défi. Celui, enfin, du sentiment partagé à travers les ateliers qu'une opportune déclinaison des granularités territoriales passe par un niveau dont les dimensions rencontrent, en Hainaut, celles de la province ; à l'évidence, l'analyse mérite d'être approfondie.

Tout indique que nombre de partenaires qui, durant ce mois de brainstorming, ont apprécié la réflexion collaborative, estimeront souhaitable de s'inscrire plus durablement dans cette dynamique. L'université, pour sa part, est en tout cas prête à répondre « présent » aux appels du territoire dont elle se veut partenaire du développement.

**UMONS**  
Université de Mons

**Bernard Harmegnies,  
Premier Vice-Recteur  
de l'Université de Mons.**



## Le besoin d'enracinement est historique

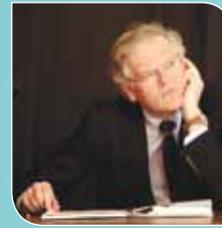
**Hervé Hasquin, historien et secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts**

« Les hommes ont toujours éprouvé ce besoin d'enracinement qui a conduit les grands ensembles territoriaux à ménager des espaces où la différence puisse s'exprimer. Avant l'occupation française, la Belgique autrichienne n'était somme toute qu'une confédération de Provinces aux identités multiples... Jusqu'au moment de créer le modèle fédéral, dans les années 70, certains privilégiaient un fédéralisme des Provinces plutôt qu'un fédéralisme des Régions. Mais à mon sens, si la régionalisation et la crise économique ont signé le déclin des Provinces au profit d'autres entités, il y a une responsabilité du pouvoir politique. On développe une identité en faisant en sorte que les compétences soient transversales. Or en Hainaut, il y a eu une tendance à répartir non des compétences mais plutôt des sous-régions. Il appartient aux Provinces de se trouver des missions spécifiques, qui ne sont pas remplies par d'autres pouvoirs. Sinon ce sont les Intercommunales qui s'en empareront et il faut bien avouer que ce ne sont pas des organismes tout à fait démocratiques ».

## La question du financement

**Christian Behrendt, constitutionnaliste à l'ULg**

« La révision de la Constitution permet désormais aux Régions de supprimer les Provinces mais est-ce vraiment une bonne idée ? Car si l'on crée, de nouvelles structures intermédiaires entre la Région et les Communes, se pose alors la question du financement de ces structures. Soit on leur attribue un pouvoir fiscal, ce qui impose de les doter d'une assemblée élue. On aura alors, non plus cinq Conseils provinciaux, mais autant qu'il y aura de structures intermédiaires. Où est la simplification dans un tel schéma ? Soit on prévoit une dotation, mais il faudra discuter de la clé de répartition entre entités et je vous promets de beaux débats. Ne vaut-il pas mieux garder ce qui existe déjà, quitte à le moderniser ? »



## Des territoires, par-delà les frontières

**Stefaan De Clerck, ancien président de l'Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai**

« S'il y a une volonté, on trouve naturellement la structure adéquate pour prendre les décisions. Quand nous avons constitué l'Eurométropole, nous sommes partis du concret en listant 300 problèmes transfrontaliers que nous avons à régler, dans le domaine de la santé, de la mobilité, de l'emploi etc. A partir de là, nous avons imaginé une structure où les différents niveaux de pouvoir concernés pouvaient se retrouver. Ainsi est né le Groupement européen de Coopération territoriale, la structure de l'Eurométropole, au sein duquel 10 pouvoirs belges et 4 pouvoirs français siègent ensemble sur un pied d'égalité, chacun avec leurs compétences. De cette manière, nous pouvons embrasser l'ensemble des problématiques, sans contrainte mais uniquement sur une volonté commune d'avancer ».



## Vu de Flandre

**Dave Sinardet, professeur à la VUB**

« Chez nous aussi le débat sur les Provinces existe. En cause : l'émergence des régions urbaines. Les grands villes comme Anvers ou Gand deviennent de plus en plus centrales par rapport aux communes avoisinantes avec lesquelles elles développent des relations fonctionnelles en termes de mobilité, d'équipement ou de sécurité sans pour autant percevoir de recettes fiscales. Il n'y a pas aujourd'hui de structure institutionnelle adaptée à cette mutation urbaine... : alors autant transformer les institutions existantes plutôt qu'en créer de nouvelles. L'on pourrait transférer la plupart des compétences provinciales vers cette nouvelle institution mais aussi des matières régionales, comme l'emploi et certaines politiques exercées par les Communes. Bien sûr, cette formule n'est pas magique et il resterait à mettre en place des moyens pour organiser la solidarité entre les territoires, éviter la concurrence stérile entre régions urbaines et à trouver une solution pour les zones dépourvues de véritable métropole ».

# Culture et tourisme

## Chapitre II :

# Une vision globale, indissociable des territoires

## Le poids du Hainaut

La Province consacre des moyens considérables à la culture et au tourisme. Quelques chiffres en témoignent.

En matière de subventions pures, 637 000 € sont accordés à quelque 400 organismes. Quant aux centres culturels locaux, la Province de Hainaut en compte 31 sur son territoire alors qu'il en existe 103 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela représente 860 000 € d'aides, services et subventions pour l'année 2012. Un investissement financier de 2 200 000 €.

En matière de lecture publique, on comptabilise 375 000 € d'interventions auprès de 55 bibliothèques reconnues, 16 500 lecteurs et 400 000 prêts réalisés chaque année, ainsi qu'un bibliobus qui dessert 38 communes. En animation et en formation à l'éducation permanente, 1 000 organismes bénéficient de 35 000 heures de vacances, permettant de toucher 190 000 citoyens.

Quant aux arts de la scène, ils pèsent lourd également : 295 000 € de prêt de matériel, 1 050 interventions de régisseurs de spectacle (soit plus de 100 000 €) et 730 interventions dans le cadre des tournées Art et Vie, scolaires et tout public (145 000 €).

En ce qui concerne le tourisme, la Province de Hainaut est la plus titrée en matière de patrimoine Unesco, avec 19 sites reconnus. La Fédération du Tourisme collabore avec les différentes Maisons du Tourisme, dont elle coordonne l'action, pour promouvoir un secteur en pleine expansion.

## Territorialité versus égalité ?

La meilleure action est-elle à réaliser en proximité, au plus près des citoyens concernés et de leurs particularités, ou au contraire l'idée d'équité de l'accès à la culture, à l'épanouissement et à l'émancipation nécessite-t-elle un traitement globalisé et identique pour tous ? Les avis sont partagés.

**Fadila Laanan**, ministre de la Culture, souligne l'importance de pouvoir travailler sur les territoires en fonction de leurs spécificités. *« Comme ministre, je n'agis pas de la même façon dans les grandes villes que dans les communes plus rurales ou moins urbaines. Il est important de pouvoir travailler en ayant ce regard territorial. Nous avons précisément mis en place les Assises du développement territorial culturel organisées dans chaque arrondissement en Wallonie et à Bruxelles pour essayer de mieux comprendre comment les choses se passent sur le territoire ».*



**Laurent Busine**, Directeur du Musée des Arts contemporains du Grand-Hornu (Mac's), considère qu'une notion plus importante que la territorialité est à privilégier : l'éducation permanente.

*« Quand des enfants vont au musée, c'est de l'éducation permanente. Quand ils vont au théâtre, c'est de l'éducation permanente ; au concert, c'est de l'éducation permanente ; l'école, c'est de l'éducation permanente... Par contre, je ne suis pas*

*sûr que lorsqu'ils regardent la télé, c'est de l'éducation permanente. Et c'est là où le bât blesse : on nous demande de réduire toutes les fractures sociales, de faire des travaux d'éducation pour les plus petits, les moyens, les ados, les personnes handicapées, les non-voyants, les sourds... c'est très bien à partir du moment où l'ensemble des pouvoirs publics, et pas seulement la Province, s'attellent à ce que nous en ayons les moyens ».*

Le pouvoir provincial est sans doute le mieux adapté pour effectuer ce travail d'éducation permanente, parce qu'il est plus proche des citoyens et plus large que chaque commune. Tout comme les Intercommunales ? Laurent Busine a une opinion tranchée. *« J'ai la plus grande crainte dans l'efficacité technocra-*



tique des Intercommunales, pour une simple raison : le manque de légitimité électorale. Or, c'est le seul moyen que nous ayons, nous, citoyens, de prendre une sanction. Je n'aime pas les technocrates et je les aime encore moins lorsqu'ils n'ont pas de légitimité ».



Quant au tourisme, **Viviane Jacobs**, ancienne directrice générale de Wallonie-Bruxelles Tourisme (WBT), renvoie à la notion de prise en charge d'une compétence là où elle sera le mieux gérée. « Nous devons agir sur un territoire susceptible d'avoir une visibilité dans le pays ET à l'étranger. Cela conditionne le débat à propos de qui fait

quoi en la matière en Région wallonne... ». Il y a des compétences concurrentes et il faut en arriver à un faisceau convergent plutôt qu'à une concurrence stérile. « Je crois qu'on n'a pas d'autre issue que de pratiquer un 'marketing coopératif', c'est-à-dire, de travailler tous ensemble pour atteindre le seuil de visibilité. La Province de Hainaut est l'une des plus riches en matière de tourisme : elle possède plus de 33 % de l'offre par rapport à l'ensemble de la Wallonie. Si on ne travaille pas ensemble, on risque de rater la montre en or ».

## Le secteur privé : locomotive ou boulet ?

Le secteur touristique compte aussi nombre d'acteurs privés. Peuvent-ils s'intégrer au marketing coopératif ou sont-ils des agents concurrentiels par essence ?

**Nicolas Plouvier**, directeur de la valorisation du territoire pour l'Intercommunale Ideta, insiste sur les synergies possibles. « A Pairi Daiza, nous avons investi sur les accès au parc. En retour, sa présence apporte un focus sur le territoire et valorise son image. L'on compte aussi des retombées économiques, en termes de taxes et d'emplois, soit une forme de retour sur investissement ».



Pour **Laurent Levêque**, président du Conseil d'Administration de Brussels Charleroi South Airport (BSCA), l'aéroport de Charleroi « a une dimension internationale mais aussi une dimension régionale, un caractère "friendly". On est très attentif à participer au dynamisme économique de la région mais aussi à ce qu'on peut offrir en termes de développement touristique et culturel ».

Viviane Jacobs, souhaite que cela ne reste pas un vœu pieu : « il faudra faire en sorte que cette success story de plus de 7 millions de passagers ne favorise pas seulement l'arrivée de gens qui débarquent à Charleroi. Il faut qu'ils deviennent des touristes, consomment dans la région. Or, on constate aujourd'hui qu'ils filent à Bruxelles, en France, en Flandre, au Pays-Bas ».

Fort bien mais de quel tourisme parlons-nous ? Sans remettre en cause l'intérêt d'attractions touristiques comme Pairi Daiza et des Lacs de l'Eau d'Heure, Laurent Busine tient à faire la distinction entre le tourisme de masse et le tourisme culturel. « Si quelqu'un va à Bruges et se contente de manger des moules sur la Grand Place, est-ce qu'il fait du tourisme culturel ? S'il regarde l'Hôtel de Ville en croyant que c'est un édifice gothique alors qu'il date du XIV<sup>ème</sup> siècle, est-ce qu'il fait du tourisme ou du tourisme culturel ? Le tourisme culturel n'a de sens que lorsqu'on apprend quelque chose à quelqu'un. C'est comme cela qu'on devient plus cultivé. Voilà notre métier ! Si en plus ça rapporte de l'argent, tant mieux... »

« Le tourisme culturel n'a de sens que lorsqu'on apprend quelque chose à quelqu'un. Voilà notre métier ! »

**Laurent Busine**

La cohabitation du service public avec le secteur privé induit aussi une réflexion sur la gratuité, instaurée dans les musées le premier dimanche du mois.

**Xavier Canonne**, directeur du musée de la photographie : « sur le principe, personne n'est contre la gratuité - et je ne suis pas contre non plus - mais c'est une demi-mesure, et une demi-mesure est une mesure imparfaite. L'intelligence aurait été de l'accompagner, d'un renforcement des services éducatifs, de la médiation... En outre, gratuité et accessibilité sont deux choses différentes : se pose la problématique du déplacement ». Laurent Busine développe : « il faudrait étendre cette gratuité à l'opéra, au théâtre, pourquoi pas au football ! Au Grand-Hornu, on reste gratuit aussi le premier mercredi du mois, pour permettre aux écoles de venir le matin ; aux grands-parents d'y amener leurs petits-enfants, l'après-midi. Avec du personnel ! Car il ne suffit pas de se donner bonne conscience en accordant une obole ».

L'accompagnement est un élément essentiel de l'éducation permanente chère à la Province, ce que souligne la députée provinciale en charge de la Culture et du Tourisme, **Fabienne Capot** : « on n'a pas attendu qu'on nous l'impose pour adopter ce type de démarche. Nous proposons aussi des animations avec des publics moins favorisés qui ne peuvent même pas imaginer pousser la porte d'un espace muséal. La gratuité, c'est aussi accompagner par une forme d'éducation ! ».



## Trop d'intervenants tue l'intervention ?

« La Province a investi des moyens importants et la moindre des choses est que nous puissions en consacrer une partie à des événements provinciaux ».

**Anne-Sophie Charle**

Quand de multiples acteurs s'investissent dans un projet, soit ils jouent de concert la même mélodie, soit c'est la cacophonie... Coordonner est la clé du succès, mais comment s'y prendre, concrètement, pour impliquer et satisfaire tous les intervenants ? La question prend tout son sens à l'approche d'un événement d'envergure tel que Mons 2015, Capitale culturelle européenne.



**Anne-Sophie Charle** présente la vision de la Fondation Mons 2015. « *Nous n'avons pas voulu multiplier les opérations et les effectifs, considérant que nous étions entourés d'institutions dont c'est précisément le métier. Nous travaillons main dans la main avec la directrice de l'Office du Tourisme, qui coordonne pour le compte de la Fondation toute la politique touristique de Mons 2015 aux côtés de la Province, de WBT et de la Maison du Tourisme. Nous avons mis en place une sorte de task force et on se réunit régulièrement pour définir une politique de façon concertée* ».

Viviane Jacobs rappelle qu'un tel projet dépasse les frontières de la ville concernée : « *être ville capitale culturelle est un combat. Pour rayonner dans l'ensemble de la Wallonie, il faut maintenant matraquer à coup d'affichages pour que les citoyens s'approprient la démarche* ».

Mons 2015 ? Projet d'une Ville, d'une Province, d'un territoire ?

Anne-Sophie Charle explique que la Fondation a tenté de présenter une candidature sous l'égide de la Province mais la Commission européenne ne délivre le titre de capitale culturelle qu'aux villes. « *Ce qui ne nous empêche pas de travailler sur un territoire plus large : avec une série de villes hainuyères telles que La Louvière, Charleroi, le territoire de la Wapi mais aussi avec des entités plus petites comme Le Roeulx, Binche, Soignies... A cela s'ajoute une collaboration avec l'ensemble des institutions hainuyères et des sites tels que Pairi Daiza. Enfin, on met en valeur la Province, qui est l'un des quatre membres fondateurs de la Fondation Mons 2015. La Province a*

*investi des moyens importants et la moindre des choses est que nous puissions en dédicacer une partie à des événements provinciaux ».*

Fabienne Capot chiffre l'effort de la Province à plus de 4 millions d'euros et insiste sur le caractère pérenne des projets « Il y aura un après Mons 2015. Nous investissons donc sur des lieux, je pense notamment à la Maison Losseau, à l'espace Verhaeren à Roisin, aux sites du Canal du Centre historique, au B.P.S. 22 ou encore au Grand-Hornu. Il y aura aussi des découvertes musicales, avec l'Envol des Cités, qui fêtera son dixième anniversaire en 2015, et un projet de compagnonnage des premières scènes. Dans le domaine du cinéma, plusieurs courts-métrages sont déjà labellisés Mons 2015 ».



## Les échos des ateliers

### Terrains, Territoires, Territorialités

Aucun lien ne préexistait entre la Province et l'Université en matières touristiques et culturelles. Ce sont les collaborations liées à la lecture publique et à l'alphabétisation qui ont suscité le plus d'intérêt, notamment la numérisation des bibliothèques. L'université a en effet une réelle expertise en la matière. Elle a posé le constat qu'après une tendance à l'internationalisation du système, on en arrive aujourd'hui à une application plus locale visant à :

- mettre en valeur les fonds précieux des bibliothèques patrimoniales
- diffuser les contenus vers un public plus large
- conserver les originaux fragilisés (œuvres anciennes, papier acide, ...)

Cette pratique autorise aussi une mise en réseau des collections et donc une synergie entre institutions locales, nationales ou internationales. C'est dans ce cadre que pourra se construire la collaboration UMONS - Province de Hainaut.

## Que retenir ?

**Mons 2015 semble concentrer l'ensemble des questions auxquelles les différents acteurs sur un même territoire sont confrontés.**

**C'est d'abord une question de territorialité : quel territoire pertinent pour quelle politique ? Une question plus compliquée qu'il y paraît... A cet égard, mesurer la plus-value apportée par chacun est un bon baromètre. La Province se positionne en bonne place.**

**La seconde question touche au compartimentage. On est dans une société où tout est compartimenté, or on se rend compte que les politiques doivent être transversales : le tourisme, est-ce de la culture ou de l'économie, ou les deux ? Mons 2015 devra être l'occasion d'arriver à trouver des liens pour fédérer des projets et des territoires.**

# Enseignement et formation

## Vers des Bassins spécifiques ?

### Chap III :

#### L'école : pas qu'une affaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles...



Si la Fédération Wallonie-Bruxelles (FBW) prend en charge les salaires des professeurs et édicte nombre de règlements et normes, il n'en reste pas moins que les différents pouvoirs organisateurs (PO) présents sur le territoire jouent un rôle prépondérant dans le domaine de l'enseignement. Ainsi la Province de Hainaut compte-t-elle quelque 16 000 élèves dans son enseignement secondaire, soit 5 % du public scolarisé en FWB : elle est le plus important PO ! Dans le supérieur, la Haute Ecole provinciale de Hainaut Condorcet recense plus de 8 000 étudiants, soit 9 % du public des Hautes Ecoles. Le Hainaut accueille également dans son enseignement spécialisé plus de 1 800 élèves sur les 32 000 que compte la FWB. Enfin, seize centres PMS accompagnent plus de 92 000 élèves, issus en grande partie de l'enseignement fondamental communal : un rôle supracommunal important, donc. Cela représente plus de 104 millions de dépenses dans

l'enseignement traditionnel et 63 millions pour le spécialisé : soit pratiquement la moitié des dépenses ordinaires de la Province !

Selon la députée provinciale **Annie Taulet**, la plus-value provinciale réside dans le fait que la Province réalise un équilibre intéressant entre proximité et visibilité. « *La proximité est un atout indispensable pour gérer les institutions au quotidien en leur accordant l'attention qu'elles méritent. Elle permet des interactions et des échanges rapides entre les différents échelons hiérarchiques, tout en donnant dimension et visibilité aux projets* ».

Autre atout : « *la Province dispose d'autres institutions pour développer des collaborations avec l'enseignement provincial : veiller à la santé, développer l'expression artistique, etc.* ».

## Logique de réseaux versus logique de territoires

Les rapports PISA publiés par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) pointent régulièrement du doigt l'enseignement en Belgique francophone, considéré comme coûteux et peu efficace. Selon **Marc Demeuse**, professeur à l'UMONS, la concurrence entre réseaux est néfaste à la qualité : « c'est le Moyen-Age ! Grâce à une logique par territoires, on accorderait enfin la priorité non plus aux réseaux mais aux usagers ».



**Pascal Chardome**, secrétaire général de la CGSP Enseignement, acquiesce et insiste sur le fait qu'il s'agit moins d'un problème de moyens que d'affectation des moyens : « si l'on veut rénover notre système en profondeur, il faut des moyens. A trouver dans deux domaines, qui sont les fléaux de notre enseignement : la concurrence entre réseaux et l'échec scolaire, qui nous coûte plus de 400 millions d'euros ».



Pour **Marie Arena**, sénatrice et ex-ministre de l'Enseignement, PISA ne dit pas nécessairement que notre enseignement est mauvais. « Nous avons de très bonnes écoles qui atteignent leurs objectifs mais nous avons des difficultés à toucher les élèves qui sont en complet décrochage, tout en bas de l'échelle d'apprentissage. Pour y arriver, nous devons être novateurs. Le projet de l'Ecole du Futur, initié par la Province, est un bel exemple de cette capacité à aller chercher l'enfant là où il se trouve et de le raccrocher aux objectifs que l'on s'est donné ». Selon la sénatrice, l'enseignement provincial a précisément cette capacité d'être proche des usagers. « En outre, il dispose d'un budget important qui constitue un atout pour l'enseignement officiel de la FWB. Dans une logique de Bassins, la Province peut donc mieux répondre aux citoyens en investissant dans son enseignement et dans l'innovation ».

Pour Giuseppe Pagano, vice-recteur de l'UMONS, l'enjeu est de pouvoir calibrer finement les politiques en fonction des besoins. « En ce sens, la proximité est un facteur d'efficacité ». Autre élément important : la disponibilité de l'offre d'enseignement. « Des études montrent que le rayon de mobilité moyen des étudiants universitaires est de 30 km. Les plus mobiles sont les Hainuyers avec 50 km. Pourquoi ? Parce qu'ils ne trouvent pas sur place les études qu'ils voudraient faire. Donc, on coupe le marché en deux : d'une part, des étudiants mobiles et, d'autre part, des étudiants qui, pour des raisons financières, sociologiques, culturelles ou autres, ne le sont pas. Si, pour ces jeunes-là, on ne met pas en place une offre locale diversifiée, on les perd ! Ce qui est dramatique dans une société qui a grand besoin de gens formés et compétents ».



« J'ai parfois l'impression que notre enseignement forme de beaux wagons mais qu'il manque de locomotives ».

**François Goudaillez**

Une logique de territoires que présente déjà le Décret Paysage : « il témoigne de la volonté de créer un pôle en Hainaut, pour que les Hainuyers ne soient pas simplement rattachés à Bruxelles ou à d'autres régions, explique le ministre wallon de l'Enseignement supérieur **Jean-Claude Marcourt**. La logique géographique n'a pas pour objet de replier les institutions sur elles-mêmes mais de permettre à la population d'une région d'être traitée de manière plus égale ».



**François Goudaillez**, past-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Hainaut, confirme le décalage entre apprentissages scolaires et réalités d'entreprises : « j'ai parfois l'impression que notre enseignement forme de beaux wagons mais qu'il manque de locomotives. L'esprit d'entreprendre fait défaut ». Tout comme la maîtrise des langues. « Je ne réalise pas plus de 7 ou 8 % de mon chiffre d'affaires en Hainaut. Je dois donc prospecter dans d'autres régions, notamment en Flandre.

Nous devons former les jeunes en entreprises pour qu'ils soient opérationnels. Ce dont nous avons besoin, ce sont de jeunes qui soient bien dans leur tête et qui acceptent la mobilité. L'enseignement doit aussi inculquer la nécessité de partir à l'étranger pour pouvoir exercer son métier ».

Marie Arena rappelle que le rôle de l'école dépasse celui de former des travailleurs : « l'enseignement, c'est l'adéquation avec les besoins de la société, qui ne sont pas les besoins de l'entreprise ». **Bernard de Timmerman**, secrétaire permanent de la CSC Enseignement ne dit pas autre chose : « si l'on cherche une finalité d'employabilité, la forma-

tion doit être rentable et les gens doivent trouver un emploi une fois diplômés. C'est très bien. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ne doivent pas mener une réflexion sur leur travail et être aptes à en changer ».

Giuseppe Pagano nuance : « bien sûr, l'école n'a pas pour vocation de fournir aux entreprises de la main-d'œuvre directement employable. Mais il ne faut pas non plus tomber dans le travers inverse et dire que l'école ne doit pas se préoccuper de ce que font les diplômés au sortir du secondaire ou du supérieur. Je plaide pour que l'on intègre une formation à la réalité économique et sociale dans les programmes du secondaire. Quand ils quittent l'école, bien des jeunes sont incapables de remplir une déclaration d'impôts ! Ils n'ont aucune idée de ce qu'est un actif ou un passif. Pourtant, dans n'importe quelle entreprise, ils seront confrontés à des données bilantaires. Il y a une méconnaissance totale d'une certaine réalité : cela devrait faire partie des missions de l'école. »

Marie Arena insiste sur la nécessité d'investir dans le primaire pour éviter que des enfants soient déjà complètement largués à ce niveau : « on ne doit pas se satisfaire de 96 % de réussite dans le CEB car dans ces 96 %, il y a des enfants qui réussissent avec 50 %, ce qui signifie qu'ils arrivent dans le premier degré avec de grosses lacunes. Et les envoyer dans le qualifiant ne va pas solutionner le problème. Nous devons avoir un enseignement qui se concentre sur un certain nombre de leurs difficultés, pour les aider à se remettre à niveau ». D'après elle, l'école doit avoir une capacité d'ouverture sur le champ des possibles. Les entreprises, quand elles s'occupent de l'enseignement, ont tendance

à vouloir réduire ce champ pour répondre à des spécificités d'entreprise. « Je comprends les enjeux de rentabilité. Mais l'enjeu de l'enseignement n'est pas celui-là. C'est celui de l'émancipation à long terme. S'il arrive un accident dans l'entreprise, il faut que la personne ait été suffisamment formée pour ne pas être anéantie et pouvoir se redresser, repartir ».

Marc Demeuse voit dans le qualifiant une solution à l'échec scolaire, à condition de faire son choix au bon moment et en connaissance de cause. « Il faut qu'on ait vraiment le choix de se dire : je vais vers le qualifiant ou vers le général. Le problème, c'est que les jeunes qui sont dans le qualifiant ont rarement fait ce choix-là. On l'a fait pour eux ».

Selon lui, il faut repenser le tronc commun. « Peut-être même doit-on penser à organiser des écoles qui s'occupent uniquement des élèves du premier degré voire même jusqu'à 14 ou 16 ans. Des écoles qui ne sont pas encore spécialisées. A l'issue de ce tronc commun, l'élève peut faire le choix en toute connaissance de cause. Il sait ce dont il a envie et s'il en est capable. Si à 15 – 16 ans, tout le monde a atteint les exigences en termes de formation commune, on peut alors se consacrer presque essentiellement à une formation qualifiante ».

Et, qui mieux qu'une institution de proximité, peut organiser pertinemment l'orientation ? Surtout si, comme le souligne Marie Arena, elle est novatrice. « L'enseignement

provincial a mis en place un projet d'approche orientante, explique Annie Taulet. Il s'agit d'un concept québécois qui a pour objectif de faire en sorte que le jeune se connaisse mieux mais surtout qu'il ait une connaissance pointue des différents métiers, parce qu'entre l'idée qu'un jeune et ses parents se font d'un métier et la réalité, il y a une marge importante. Le qualifiant est encore trop souvent associé à l'image de " métiers aux mains sales "». Les résultats sont concluants, il a d'ailleurs été décidé que d'autres pouvoirs organisateurs du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) implémenteraient la démarche au niveau de leur réseau.



## Métiers de la sécurité

### Une réponse concrète aux drames survenus sur le terrain

L'Institut Provincial de Formation du Hainaut comporte quatre filières dédiées aux métiers de la sécurité : l'Académie de Police, l'École du Feu, l'École des Secouristes-Ambulanciers et l'Appui psychologique aux intervenants. Suite à la catastrophe de Ghislenghien, la Commission Paulus a fait le constat d'un manque flagrant de formations pratiques au niveau des acteurs de la sécurité, surtout les pompiers. Raison pour laquelle la Province a acquis un terrain de 30 hectares à Lens sur lequel sont érigés nombre d'ateliers spécifiques et une caserne-école. La spécificité de ce centre, appelé Hainaut-Sécurité, est d'être multidisciplinaire. Dans le cadre d'un accident, les intervenants doivent avoir appris à travailler ensemble : policiers, pompiers et ambulanciers.



### La réforme des services de secours : vers une plus grande prise en compte des territoires ?

« Au-delà de cette réforme, nous avons voulu travailler sur le qualitatif et remettre la formation au cœur des priorités, précise d'emblée la ministre fédérale de l'Intérieur, **Joëlle Milquet** : « le financement de la formation, qui était de 9 millions, va passer à 24 millions. On organise désormais des formations pratiques pour les pompiers de 24h par an » A présent, il faut optimiser les ressources. « Il est absurde de multiplier les lieux de formation. Je préfère avoir moins de centres mais mieux équipés, plus diversifiés, plus compétents que du saupoudrage et de la mauvaise formation ». Selon elle, le Hainaut est un exemple. « Il a innové, énormément investi dans la sécurité civile et possède un centre de formation intéressant qui a l'intelligence de s'ouvrir aux

différents métiers de la sécurité. S'il y a bien un centre qui doit être soutenu, c'est celui-là ».

Giuseppe Pagano est évidemment d'avis que plus on multiplie les centres, plus cela coûte cher. Mais aussi que « plus on centralise, plus on augmente les déplacements et moins cela permet une spécialisation fine ». L'intérêt réside dans la spécialisation des centres en fonction de la réalité locale : « vu la configuration du Hainaut, il est clair que la formation aux risques industriels y sera plus pertinente qu'à Namur ou au Luxembourg ». Et de souligner un autre aspect important de l'implication provinciale : « elle a une capacité fiscale

« Je préfère avoir moins de centres mais mieux équipés, plus diversifiés, plus compétents que du saupoudrage et de la mauvaise formation ».

**Joëlle Milquet**

*et peut donc, au besoin, dégager des moyens financiers. Je ne dis pas qu'il faut augmenter les impôts. Mais c'est un élément technique à ne pas négliger ».*



Et les collaborations ? **Nora Serrokh**, chef de Cabinet adjoint de la ministre de l'Intérieur, table sur le caractère transfrontalier des formations, pas seulement dans le domaine de la criminalité mais aussi dans celui de la gestion de crise. « Le Hainaut a d'ailleurs initié un beau projet dans le cadre d'Interreg pour organiser la planification d'urgence franco-belge ».

Annie Taulet complète : « un accident peut survenir sur un tronçon de route frontalier et nécessiter l'intervention d'acteurs de part et d'autre de la frontière... Le projet Apport, qui a remporté le prix du meilleur projet transfrontalier, a permis aux différents intervenants de parler le même langage, d'uniformiser des procédures et d'effectuer des tests d'intervention grandeur nature ».

## Que retenir ?

Les notions de proximité et de collaboration se détachent dans les deux secteurs, l'enseignement comme la formation. Or, la Province a déjà démontré sa capacité à répondre à des problèmes concrets et à collaborer.

Elle tisse chaque fois qu'elle le peut de nouveaux liens avec les autres acteurs du secteur. Dans l'enseignement, via la constitution de pôles multiréseaux. Dans la formation, également, au travers de nombreux partenariats avec d'autres pays. Son autonomie fiscale et sa capacité à engager des budgets fait figure d'atout. En témoigne l'important programme d'investissements 2015-2018 récemment lancé par la Province. Il consacre 11 millions à l'enseignement - participation à la Cité des Métiers et au Campus technologique de Charleroi, à l'e-Campus de Tournai et au développement de l'école des métiers du cheval à Ghlin – et 5,2 millions à la formation à la sécurité pour poursuivre notamment le développement d'Hainaut-Sécurité, Centre d'exercices pratiques mis en place à Lens.



## Les échos des ateliers

### Terrains, Territoires, Territorialités

Le thème de l'atelier sur l'enseignement s'est imposé naturellement en fonction de l'actualité. En effet, le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études est entré en vigueur le 1er janvier 2014, en tout cas pour la partie « structures ». L'installation du pôle académique hainuyer a donc mobilisé une réflexion entre la Province et l'UMONS, élargie aux autres acteurs concernés par le pôle. L'intelligence territoriale, le service à la société, l'écoute des besoins et l'interdisciplinarité ont constitué autant de mots-clés pour la constitution d'un outil à dimension hainuyère. Un événement vécu, par tous les acteurs, comme un moment historique. Avec, en point d'interrogation : le financement.

ORIENTATION -



## Les échos des ateliers

### Terrains, Territoires, Territorialités

Dans la même veine que les collaborations existantes entre l'UMONS et l'Institut provincial de formation en matière de gestion de crises, un nouveau projet a vu le jour : la mise sur pied d'un centre d'expertise en gestion des crises et en maîtrise des risques. Un projet qui vise à enrichir « Hainaut-Sécurité », le centre d'exercices pratiques mis sur pied à Lens par la Province de Hainaut, d'un volet numérique : il s'agit d'y aménager un espace de formation aux exercices « table top », c'est-à-dire recourant aux outils virtuels et aux simulateurs destinés mettre en situation quasiment réelle les acteurs de la planification d'urgence afin d'apprendre à gérer au mieux les situations de crise et le stress qu'elles induisent. D'autres collaborations en cours ou futures ont également été examinées : l'étude des moyens d'extinction d'un incendie, l'analyse des difficultés rencontrées par les aspirants-inspecteurs en formation, la formation des conseillers en substances dangereuses (pour les officiers des services d'incendie), la mise en place de formations spécifiques pour les fonctionnaires Planu. Constat a été fait que l'échelon provincial est idéal pour la formation aux situations d'urgence, parce qu'il permet d'atteindre une masse critique nécessaire pour gérer ces situations - ce que ne pourraient faire seules les Communes - et qu'on ne peut que reconnaître la proximité de fait entre le pouvoir provincial et le pouvoir communal.

# Eco-développement territorial

## La Province, une bonne surface d'influence ?

### Chap IV :

Clé de l'aménagement du territoire, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), tout juste revu, tente de répondre aux multiples besoins de la population (logement, mobilité, emploi, cadre de vie,...) en définissant pour la Wallonie des solutions intégrées et durables dans un cadre régional, local et transfrontalier.



« A travers ses laboratoires d'analyse de l'environnement, ses services d'accompagnement des entreprises et des agriculteurs ou encore l'entretien des cours d'eau, la Province de Hainaut participe à cette dynamique », souligne d'entrée de jeu le député provincial

**Gérald Moortgat.**

Mais s'y trouve-t-elle suffisamment impliquée ?

### Gestion prédéfinie versus dynamique d'initiatives

Doit-on confier l'éco-développement territorial à des entités existantes ou faut-il laisser au terrain la latitude de générer ses projets en fonction de ses attentes et besoins ?

**Tom De Schutter**, responsable du Développement territorial auprès de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), s'en réfère à la Constitution, qui prévoit que l'intérêt provincial est déterminé par le Conseil provincial.



« Ce n'est donc pas à moi à juger de la pertinence du rôle que la Province exerce en cette matière. Le souci de l'UVCW est surtout que les Communes aient les moyens financiers et humains pour travailler de manière cohérente et ambitieuse. C'est plutôt à la Province d'évaluer son efficacité dans ce domaine. Ensuite, il appartiendra au législateur de faire évoluer les institutions. Mais si, demain, la Province doit encore avoir un rôle à jouer sur ce plan, il sera évident pour nous que des collaborations structurées

devront être institutionnalisées entre les différents niveaux de pouvoir, afin que ce soit l'efficacité qui dicte l'action ». Il insiste sur la nécessité d'une dynamique supracommunale à l'échelle des Bassins de vie aux contours librement déterminés par le niveau communal et pilotés par les bourgmestres. « Nous prôtons le renforcement du rôle des Intercommunales économiques et de la gouvernance locale au sein de ces Intercommunales. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'espace pour un niveau sous-régional mais l'institution qui prend la main dans un domaine doit être celle qui répond à ce critère de pertinence ».



**Alain De Roover**, secrétaire général de Wallonie Développement, préfère aborder le débat en termes d'Aires de développement, une notion qui, selon lui, dépasse de loin le Bassin de vie ou l'échelon supracommunal. « Si l'on prend la Province de Hainaut, les Agences de développement territorial, avec les acteurs privés et publics, ont clairement défini trois Aires : la Wallonie picarde, le Cœur de Hainaut et la région Thudinie - Charleroi. Pour ne prendre que l'exemple de Cœur de Hainaut, l'aire comprend déjà deux Bassins de vie : Mons-Borinage et La Louvière - Manage, avec des intérêts spécifiques et des préoccupations économiques tout à fait différentes. Le Gouvernement wallon qui est le bailleur de fonds, doit très rapidement décider d'une contractualisation avec des acteurs de terrain pour définir des Aires de développement territorial qui ne sont pas des Bassins de vie ni des initiatives supracommunales mais qui rassemblent des acteurs et des communes. Et je ne vois pas pourquoi le personnel et les instances provinciales dans les services qu'elles remplissent devraient en être exclus ». Et de souligner que pour mener une politique de développement territorial, le seuil minimum est d'environ 250 000 habitants, ce qui permet d'avoir une certaine consistance et de faire la connexion entre les préoccupations des villes et celles des zones rurales.

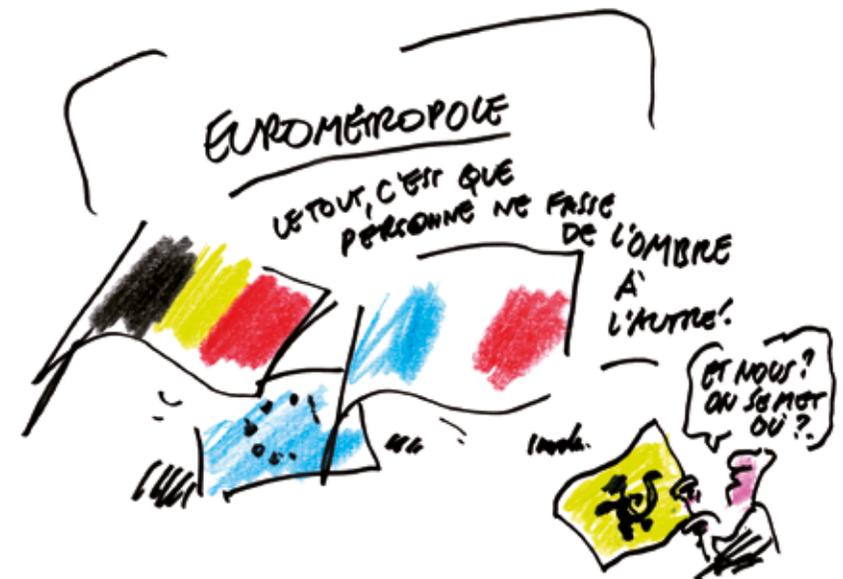


**Stef Vande Meulebroucke**, directeur de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, va dans le même sens. S'inspirant de l'ouvrage de Bruce Kats, « The Metropolitan

« La Région, doit décider d'une contractualisation avec les acteurs de terrain pour définir des aires de développement territorial ».

**Alain De Roover**

Revolution », il prédit l'avènement d'un monde dans lequel les dynamiques économiques prendront la forme d'Aires d'attractivité non pas limitées par des frontières mais centrées sur un territoire catalyseur. « Quel que soit le changement institutionnel, on ne pourra pas capter tout de suite cette dynamique métropolitaine. Pour cela, il faut des outils de coopération. Pas des nouvelles institutions, plutôt de nouvelles plateformes de gouvernance liées aux identités multiples. Au sein de l'Eurométropole, nous avons installé une plate-forme de gouvernance multi-niveaux pour inviter toutes les institutions avec leurs compétences propres et leur expertise, à s'inscrire dans une stratégie commune au service de cette dynamique. Dans ce schéma, on ne peut évidemment exclure aucune institution ».



Une logique qui induit de bien faire la différence entre « territoire » et « territorialisation ». **Philippe Destatte**, directeur général de l'Institut Destrée, explique : « *territorialiser, c'est appliquer des politiques publiques sur des territoires en interaction. Ca n'est donc pas créer de nouveaux fiefs. Ce qui fera la robustesse d'un territoire, c'est sa capacité à impliquer des acteurs dans des politiques communes et contribuer à leur réussite* ».

A cet égard, les Provinces sont, selon lui, des institutions politiques porteuses de décentralisation et de déconcentration qui devront sans doute de plus en plus mener des politiques régionales mais qui peuvent aussi mener des politiques territoriales. « *A Namur ou dans le Luxembourg, elles sont le lieu de cette gouvernance territoriale ; en Hainaut, on a préféré une logique basée sur la supracommunalité. On dit qu'il faut s'appuyer sur les Agences de développement et donc que les Provinces doivent disparaître. Je ne le crois pas. Je pense que la solution se trouve dans*

*l'inter-territorialité : l'institution la plus pertinente sur un territoire doit être capable de construire de façon robuste des coopérations avec les institutions présentes à d'autres niveaux* ».



## Le projet fait le territoire... mais qui définit le projet ?

Urbaniste, vice-président de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire, **Pierre Got** constate : « *la définition d'un territoire n'est plus une notion administrative mais elle correspond à la volonté d'acteurs de mettre en mouvement un espace pour lequel ils définissent leur propre projet. En ce sens, un territoire qui n'a pas de projet est un territoire qui n'existe pas. C'est presque le projet qui crée le territoire* ».

La bonne question à se poser est dès lors « *qui définit le projet ?* »... Stef Vande Meulebroucke prend l'exemple de l'Eurométropole : « *ça n'est pas venu d'une volonté populaire mais plutôt d'une intelligentsia d'acteurs qui ont compris que faire des projets de dévelop-*

*pement uniquement au sein de territoires institutionnalisés comme les Provinces, les Régions, les Etats ou les Communes ne permettait pas de mettre les territoires en mouvement. C'est pourquoi les deux Etats, les trois Régions, la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Provinces et Département concernés ainsi que les cinq Intercommunales se sont dotés d'une stratégie commune basée sur trois axes prioritaires et onze ambitions. Que toutes ces autorités de quatre niveaux de pouvoir différents se mettent d'accord sur ce qu'elles veulent faire ensemble, c'est assez révolutionnaire, et même unique en Europe ! Et pas une seule autorité n'a dicté sa vision aux autres : l'Eurométropole est le fruit d'un mécanisme d'échange, de compréhension et d'analyse qui a ensuite été intégré dans une stratégie* ».

**« Il m'a fallu du temps pour comprendre que c'est du niveau des territoires, des Intercommunales transformées mais aussi des Provinces qu'il faudrait que le changement vienne ».**

**Philippe Destatte**

Un exemple qui invite à se demander pourquoi l'on n'a jamais réussi à mettre en place un système semblable à l'échelle du Hainaut, où chaque niveau de pouvoir reste encore trop dans son pré-carré... Philippe Destatte confirme l'importance, pour chacune, de se positionner au plus vite : « si l'on ne cherche pas de ruptures pour adapter nos politiques publiques aux moyens financiers qui

seront les nôtres dans les prochaines années, on va aller dans le mur. Il y aura donc des choix importants à faire et, plus ils seront importants, plus il faudra y associer les acteurs collectivement. A ce moment-là, la question des institutions se posera à nouveau et tous ceux qui n'auront pas montré qu'ils sont des acteurs du redéploiement économique feront l'objet de suppressions drastiques de budgets. Par contre, s'ils ont prouvé qu'ils sont les bons réceptacles, par contractualisation, on leur confiera des moyens financiers importants ». C'est là que se situe le changement de modèle. « J'ai longtemps pensé qu'il fallait lutter contre le sous-régionalisme. Il m'a fallu du temps pour comprendre que les portes de l'avenir s'ouvraient par le bas et que c'est du niveau des territoires, des Intercommunales transformées mais aussi des Provinces qu'il faudrait que le changement vienne. Quant aux Bassins de vie, je ne pense pas que les bourgmestres seront au pilotage : ils seront plutôt des co-pilotes, aux côtés des Conseils de Développement ».

Alain De Roover propose une structure de gouvernance des Aires de développement. « Il y a d'abord une structure de démocratie participative ouverte qui réunit l'ensemble des secteurs privés et publics et alimente le projet de territoire. Ensuite, on trouve une agence de développement territorial qui s'assure de la mise en œuvre du projet de territoire. Enfin, il y a le conseil politique pour la zone, où se réunissent les représentants de la Région et les élus locaux pour valider les projets ». L'Intercommunale n'est donc pas toute puissante. Tout le monde se rassemble au niveau du Conseil de Développement pour dessiner le projet de territoire et c'est le Conseil politique qui le contractualise, avec le Gouvernement. « Au départ, c'est donc bien la Région qui a la main. Ensuite, chaque acteur gère en direct les engagements pris. Il n'y a donc pas de strates financières supplémentaires. Au contraire, si la Région a une vision cohérente du développement de ses territoires, on pourra dépenser l'argent plus intelligemment ».



## Les échos des ateliers

### Terrains, Territoires, Territorialités

Au travers d'exemples concrets, tels que la centrale des marchés mise en place par Hainaut Ingénierie Technique ou les services rendus par Hainaut Développement Territorial à différents publics (agriculteurs, TPE/PME), la Province et l'UMONS ont ouvert une réflexion plus large sur la supracommunalité. Avec son expertise, une représentation démocratique des constituants du territoire, un pouvoir fiscal, une existence institutionnelle et une administration expérimentée, la Province répond, en effet, déjà aux besoins liés à la supracommunalité. Dès lors, le niveau le plus adapté ne serait-il pas provincial ? Pour avancer sur la question de territoire, un positionnement wallon clair est attendu, identifiant les modalités de financement avec une gouvernance légitimée.

## Un territoire n'est pas tributaire d'un pays

Un territoire basé sur des intérêts communs peut facilement transcender les frontières des pays. L'Eurométropole en est un exemple. Les programmes Interreg, un autre. **Eric Delecasse**, directeur de l'équipe technique Interreg IV, explique : « *La Province de Hainaut a une carte à jouer. Le porte-drapeau de la coopération transfrontalière est d'ailleurs l'Eurométropole. D'autres territoires sont en cours de structuration, pas nécessairement juridique, mais au niveau de la réflexion globale : l'axe Mons-Valenciennes-Maubeuge, Charleroi-Maubeuge, etc. La grande nouveauté du prochain programme résulte du souhait de nos autorités partenaires de développer le système de portefeuille de projets. L'idée est simple : des territoires frontaliers commencent à se structurer et à porter ensemble une stratégie de développement, avec un certain nombre d'objectifs que les autorités politiques s'engagent à atteindre. A partir de là, on constitue un portefeuille qui rassemble les projets et permet d'assurer la cohérence entre les différentes actions* ».

Stef Vande Meulebroucke souligne que l'autorité de gestion d'Interreg a pris du temps pour se positionner envers les nouvelles dynamiques nées sur les frontières. Il applaudit donc la notion de portefeuille de projets. « *L'Eurométropole a défini onze ambitions spécifiques et a invité chaque autorité à prendre position sur les domaines où elle souhaitait intervenir comme chef de file ou comme partenaire. La Province est en train de faire cet exercice et de voir comment, dans cette stratégie eurométropolitaine, son expertise pourrait être la mieux utilisée en intelligence avec d'autres autorités supérieures, inférieures ou périphériques. Au-delà d'Interreg, il y a d'autres instruments au service de la politique de cohésion, et toutes les autres politiques thématiques comme la mobilité, l'innovation, la recherche... où nous devons aussi apprendre à travailler davantage ensemble* ».

### Que retenir ?

**En matière d'éco-développement territorial, l'intérêt semble résider dans l'application des méthodes du monde économique. Avant, tous les acteurs étaient des concurrents. A présent, ces concurrents travaillent ensemble pour faire de la « co-entreprise ». La Province de Hainaut doit donc montrer aujourd'hui qu'elle se met à la disposition des uns et des autres. Plus que jamais, elle doit communiquer, le faire globalement avec l'ensemble des acteurs du territoire.**

# Social, sport et santé

## Chap V :

# Organiser la solidarité en tenant compte des particularités

## La force du Hainaut



L'investissement de l'Institution provinciale en faveur du social s'inscrit dans l'histoire du territoire. Un travail de fourmi, construit pierre après pierre, et dont le résultat constitue à présent un formidable réseau d'aide, conseil et solidarité. Son incontestable atout : la proximité.

Partout où elle le peut, la Province développe un encadrement global, complet. Ainsi en est-il de la personne handicapée, comme le rappelle le député provincial

**Yves Lardinois.** « *Nous sommes présents dès avant la naissance : quand une déficience est détectée chez un fœtus, un service provincial peut déjà intervenir pour préparer les parents. L'accompagnement se poursuit jusqu'à trois ans. Puis tout au long de la scolarité, à travers le réseau provincial d'enseignement spécialisé. Nous avons également plusieurs structures résidentielles qui accueillent des jeunes et des*

*adultes handicapés, ainsi que des entreprises de travail adapté* ». Une offre de services qui prend aussi en compte l'évolution des réalités de terrain, comme la problématique du vieillissement des personnes handicapées. En plus de la subsidiation apportée par l'AWIPH - quelque 10 % de son budget total - la Province de Hainaut, au travers de sa Direction générale des Affaires sociales (DGAS), prend en charge les infrastructures et renforce l'encadrement par des agents provinciaux.

L'Institution se montre également très active dans le secteur de la santé mentale et apporte une réelle plus-value au travers de l'activité d'une petite centaine de personnes, aux profils hyper-spécialisés : psychiatres, psychologues, assistants sociaux, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc. « *Mon seul regret, exprime **Pierre Mayence**, directeur du Département de l'Action citoyenne à la DGAS, est qu'il n'existe pas de cartographie ni de statiques en ma-*

tière de santé mentale, qui nous permettraient de mieux cerner les besoins. La Province pourrait se positionner sur le terrain d'analyse de la demande ».



Cette vocation sociale s'étend à la santé, comme l'expose **Luc Berghmans**, ancien directeur de l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) : « lorsqu'on réalise un sondage sur les facteurs qui déterminent le bonheur, la santé arrive systématiquement dans le trio de tête. Mener une politique de santé est dès lors tout à fait pertinent pour une institution comme la Province, qui travaille en faveur du bien-être. L'OSH possède un double mandat :

le premier porte sur la surveillance de l'état de santé de la population ; le second est un mandat d'intervention. L'année dernière, nous avons entrepris une centaine de chantiers et près de 2 000 actions ! ». Et d'insister sur la situation sanitaire en Hainaut : « elle est dominée par les maladies chroniques et dégénératives : maladies cardiovasculaires, cancers, etc. qui sont elles-mêmes liées à des facteurs sociétaux tels que la sédentarité, le tabagisme, la mauvaise alimentation ». Les inégalités sociales de santé sont criantes. « La politique provinciale vise donc à développer des actions permettant d'intervenir sur ces facteurs sociétaux, les comportements immédiats mais aussi les conditions de vie des gens ».



## Social, sport et santé : étroitement liés !

Selon le dernier Tableau de bord de la santé publié par l'OSH, la précarité économique et le manque d'activité physique influent directement sur la santé des Hainuyers. Un constat partagé par **Gilles Goetghebuer**, rédacteur en chef du magazine *Sport et Vie* : « nombre de pathologies s'estompent dès lors qu'on les traite par le sport. L'engouement pour le sport auquel on assiste pourrait bien résulter de la prise de conscience que les médicaments n'apportent pas toujours la solution. L'influence positive du sport sur la santé reste peu étudiée parce qu'une recherche nécessite des financements et doit donc offrir une perspective de gain. On trouvera plus facilement un financement pour étudier une molécule miracle que la pratique du sport ».

Dans ce contexte, les politiques sociales, du sport et de la santé se doivent d'être connectées. Synergies entre départements provinciaux mais également entre les différents

acteurs des territoires : « il existe des infrastructures sportives à différents niveaux : dans les écoles, les communes, le secteur privé, etc. Par contre, il manque parfois de coordination pour les faire connaître et les mettre à disposition », fait remarquer **Anne Boucquiau**, responsable du Département prévention à la Fondation contre le Cancer.

**Maïlis Lechien**, directrice générale de la Ligue Handisport francophone confirme et attire l'attention sur l'accessibilité de ces infrastructures pour les personnes handicapées. Et s'inquiète de leur disponibilité : « elles sont souvent saturées ». A cet égard, la Province a entamé un inventaire des infrastructures disponibles dans ses écoles et de leur utilisation en-dehors des périodes de cours, dans le but de les mettre à la disposition de la population. Elle souligne aussi l'importance du sport comme vecteur d'intégration sociale. « Depuis plus d'un an, nous travaillons avec l'ensemble



des fédérations sportives pour signer des accords de collaboration qui nous permettent d'inclure les moins valides dans des clubs pour valides, annonce Yves Lardinois : *cela leur redonne une joie, un confort de vie et empêche la marginalisation* ».

Bouger, se rencontrer... un souci majeur aussi chez nos aînés, comme le constate le Dr **Bernard Kennes**, spécialiste en gériatrie au CHU de Charleroi : *« quand on est seul et que l'on développe un handicap, il faut se décider à aller dans une maison de repos. Il est important de poser ce choix suffisamment tôt, au moment où on peut encore se créer des relations sociales nouvelles »*.

Pierre Mayence rappelle l'importante action fournie par les Universités du Temps disponibles, qui accueillent près de 6 000 personnes lors de conférences et d'activités physiques, et met en exergue un autre aspect de la problématique du vieillissement, au niveau duquel la Province pourrait se positionner en interlocuteur privilégié : *« on prévoit qu'en 2030, 30 % de la population aura plus de 60 ans, or en santé mentale, environ 2 % des plus de 60 ans consultent : il y a donc un travail à effectuer au niveau de la dédramatisation de la santé mentale »*. Une sensibilisation du pouvoir subsidiant et des équipes provinciales s'avèrera également nécessaire.

## Egalité versus spécificités

**« Si l'accroche locale est fondamentale, il faut qu'elle s'inscrive également dans une vision globale et que règne une certaine cohérence au niveau des différents pouvoirs ».**

**Anne Boucquiau**

La situation est différente selon que l'on se trouve à Tournai, Bernissart, Jurbise, Quaregnon, Jumet ou Nalinnes en termes de pyramide des âges, de niveau de vie, etc. Dès lors, la territorialisation des politiques sera-t-elle de nature à permettre de mieux cibler les actions ou au contraire va-t-elle nuire à la solidarité, qui semble essentielle dans le domaine du social et de la santé ?

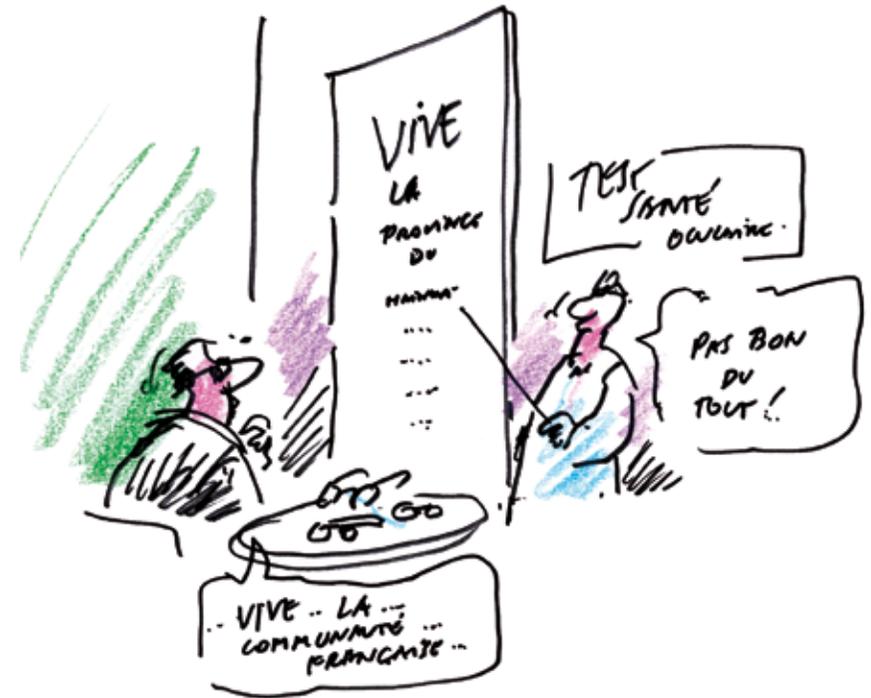
Selon Luc Berghmans, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas la capacité d'appréhender dans leur complexité les diagnostics

locaux ni de nouer des partenariats efficaces et adaptés au terrain, contrairement à la Province : *« le niveau intermédiaire dans le domaine de la promotion de la santé a tout à fait sa place à condition de l'articuler systématiquement avec les communes et les associations locales »*.

Pour Anne Boucquiau, tout est question de synergies : *« si l'accroche locale est fondamentale, il faut qu'elle s'inscrive également dans une vision globale et que règne une certaine cohérence au niveau des différents pouvoirs »*.

A chacun, dès lors, de balayer devant sa porte... La Province a décidé de recentrer ses départements sur des cibles mieux définies, pour éviter d'agir là où d'autres sont présents : intégration de la personne handicapée par le sport ou insertion dans le monde professionnel traditionnel grâce à un label Entreprises extraordinaires... le Hainaut se construit des spécificités. La supracommunauté peut s'avérer, elle aussi, un bon moyen de concilier vision globale et accroche locale.

**Riccardo Petrella**, politologue et professeur d'économie, initiateur de l'Université du Bien Commun, pense que la Province devrait aller beaucoup plus loin : « dans notre société, tout semble suggérer que nous sommes inégaux devant les droits. C'est une idée pernicieuse car elle sous-entend que la diversité des humains est source d'inégalité alors qu'elle est source de richesse. Le sens de la politique sociale n'est pas d'aider les gens qui n'ont pas une belle maison, ne mangent pas à leur faim, etc., même s'il faut le faire aussi, bien entendu. Concrètement, le rôle de la Province dans ce schéma devrait être le développement d'un mutualisme coopératiste : faciliter, promouvoir, soutenir les initiatives qui se basent sur la gratuité du vivre ensemble ; stimuler, appuyer des formes d'échange de biens et de services, de temps de vie, non monétarisés ».



## Que retenir ?

**Sport, social et santé semblent étroitement liés et corrélés aux particularités locales. Si un schéma directeur global est nécessaire pour garantir l'équité des citoyens, une action spécifique adaptée au terrain s'avère également incontournable. Collaborer, créer des synergies entre les différents intervenants, définir les niches d'activités de chacun : tels seront les défis à relever, défis pour lesquels la Province, niveau de pouvoir de proximité habitué à des missions de supracommunauté, a manifestement une expertise à partager.**



## Les échos des ateliers

### Terrains, Territoires, Territorialités

En promotion de la santé, la Province et l'UMONS mettent en place une plate-forme de recherche « forme et mouvement » au sein du pays de Charleroi : un espace de rassemblement des communautés académiques pour encourager et amplifier des projets locaux portant sur la santé et le mouvement. Elles s'unissent également dans la préparation d'un projet de promotion d'un système agroalimentaire durable en Cœur du Hainaut.

Des pistes de collaboration se sont, en outre, dessinées autour de l'inclusion de l'enseignement de la santé publique comme outil de lutte contre les inégalités au sein des formations médicales, paramédicales, sociales et pédagogiques. Enfin, pour favoriser les ponts entre les expertises provinciale et universitaire dans la conduite de projets de territoire, il est prévu de formaliser les relations entre l'Institut de santé de l'UMONS et l'OSH.

Deux plates-formes permanentes de collaboration sont programmées : l'une en santé ; l'autre, en action sociale. En cette matière, l'Université a un devoir de diffusion du savoir et 70% de son action doit être orientée vers le public extérieur. Dans ce contexte, l'UMONS pourra intervenir dans l'évaluation de la qualité des services sociaux provinciaux tandis que la recherche développée par l'Université pourra y trouver un riche terrain d'expérimentation. Ceci dans le cadre d'une politique d'inclusion sociale adaptée aux réalités des territoires, les participants ayant posé le constat que « le niveau provincial offre un volant adéquat en termes de masse critique, tant pour le recueil de données, que pour le soutien à des besoins spécifiques locaux, que pour développer des initiatives au niveau supracommunal ».

# La Province au coeur du débat sur les territoires



par Philippe Destatte,  
Directeur général de l'Institut Destrée.

Conclusion

**Quelle organisation des territoires sera, demain, la plus profitable au citoyen ? Les Provinces y auront-elles leur place ? Selon Michel Molitor, trois conditions crédibilisent l'action collective : être porteuse de sens et de légitimité, être lisible et transparente, être cohérente. J'ajouterai, à cette troisième condition, un critère – qui prend tout son sens dans le contexte de la réforme de l'Etat, de la nouvelle loi de financement ainsi que des transferts infra-franco-phones – à savoir «être efficiente».**

## **I. L'organisation des territoires demain la plus profitable aux citoyens sera celle porteuse de sens et de légitimité**

Le sens du territoire me paraît devoir se nourrir davantage de la volonté des acteurs et citoyens de participer à un projet commun que d'un sentiment d'appartenance dont on surestime constamment l'intérêt ou l'importance. La légitimité ne paraît pas davantage nous insérer dans la gouvernance moderne, activant les acteurs, que dans la recherche à tout crin d'une démocratie représentative à tous les niveaux. Je suis, en effet, de ceux qui pensent que la démocratie est essentielle dans les institutions de la démocratie mais

que toute action n'est pas nécessairement fondée sur la démocratie. Faisons de nos Communes et de nos Parlements wallon, fédéral et européen, de vrais organes de démocratie, fondés sur des partis politiques vraiment démocratiques, mais utilisons nos territoires comme des outils de développement durable et donc de cohésion sociale et de transition vers plus d'harmonie. Les territoires de demain devront être à la fois porteurs d'une volonté des acteurs locaux qui en font partie et moteurs des tâches et compétences qui leur seront confiées par l'Europe, le Fédéral et l'Europe. En cela, ils seront légitimes et auront du sens. Et, à mes yeux, les Provinces feront partie de ces territoires.

Ce texte constitue une version réduite de l'exposé de Philippe Destatte présenté en clôture du colloque « Terrains, Territoires, Territorialités : la Province au cœur du débat ? », organisé le 28 mars 2014. On trouvera le texte complet sur son blog : <http://phd2050.wordpress.com/2014/03/30/province/>



## 2. La deuxième condition pour que l'organisation des territoires demain soit plus profitable aux citoyens, c'est qu'elle soit lisible et transparente

Nous imposons au citoyen un système institutionnel illisible dans lequel il ne se reconnaît pas. Dès la Déclaration de Politique régionale 2009, l'actuelle législature a ajouté de la confusion à la confusion en introduisant l'idée des Bassins de vie, puis celle des Communautés de territoires, puis d'autres Bassins de vie liés à l'enseignement, des Bassins de formation, des Bassins d'emplois, tout en mettant en concurrence des Bassins avec les Provinces, ce qui n'avait pas de raison d'être. Certains ont défendu l'idée que tous ces territoires devraient disposer de contours flous, à géométrie variable en fonction des indicateurs qui les fondent ou des enjeux qu'ils ont à rencontrer. Pour qu'ils soient lisibles les territoires doivent être stables, disposer de frontières établies, constantes, fixées. Il faut limiter les niveaux infrarégionaux en fonction de la masse critique, dans une logique de subsidiarité, c'est-à-dire la capacité de portage de l'enjeu, la capacité réelle,

opérationnelle à l'appréhender en termes d'action. Cela m'amène à proposer trois niveaux. Le premier est communal ; le second est celui du Bassin de vie ou de la Communauté de territoires du type Wallonie picarde ou Cœur du Hainaut ; le troisième est celui de l'espace provincial. L'optimisation de la lisibilité et de la transparence devra, à mon sens, passer par une attribution respectueuse à ces trois niveaux des compétences mutualisées par les Communes et les acteurs, d'une part, des compétences confiées par la Région ou d'autres institutions, d'autre part.

## 3. Enfin, la troisième condition pour que l'organisation des territoires demain soit plus profitable aux citoyens, c'est qu'elle soit cohérente et efficiente

Il me semble que la cohérence ainsi que l'efficacité trouveront leur fondement dans trois variables interdépendantes : la répartition et la coordination des compétences, la qualité du service, ainsi que son financement.

### 3.1. La répartition et la coordination des compétences

devront être opérées de manière décentralisée, et tenir compte du critère de masse critique, donc de la capacité à rencontrer les enjeux. Les services provinciaux constituent des atouts par leur connaissance de terrain des nouvelles compétences qui seront transférées à la Région wallonne dans le domaine de la santé notamment. La capacité des services provinciaux à territorialiser les compétences en matière de sport, d'éco-développement, d'agriculture, de sécurité et d'enseignement supérieur, est réelle. J'y ajoute la culture, dans toutes ses dimensions, comme déconcentration régionale puisque je plaide pour un transfert de cette compétence vers la Région wallonne.

Au niveau des Bassins de vie, je localiserais la territorialisation du développement économique, du tourisme, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, de la formation, en lien avec la Province, l'enseignement secondaire, y compris technique et professionnel.

Le niveau communal constitue le lieu d'où partent les mutualisations mais l'enseignement primaire y a assurément une place. Il ne s'agit évidemment pas d'instaurer un nouveau fédéralisme à l'intérieur de la Wallonie, entité fédérée. N'imposons donc pas une exclusivité des compétences mais permettons un partage en fonction des principes que nous avons avancés, en assaisonnant notre mise en œuvre d'une bonne dose de pragmatisme.

**3.2. La qualité des services** est fondamentale. Les services provinciaux sont reconnus pour leurs compétences mais aussi pour la qualité de leur pilotage administratif, leur culture de services publics, leurs capacités d'innovation, de créativité, d'adaptation. Cela ne fait aucun doute : il s'agit, a-t-on dit, d'une véritable légitimité fondée sur la compétence.

**3.2. Le financement des services** peut être organisé sur base de la fiscalité propre des territoires ou sur base des dotations. Il peut aussi être organisé par des mécanismes de contractualisation avec la Région, le Fédéral et l'Europe.

## Que voulons-nous faire ensemble ?

- 1. La situation économique, financière, politique de la Wallonie à l'horizon 2025-2050 m'apparaît plus périlleuse que ce que nous en laissons paraître. L'heure n'est pas aux querelles institutionnelles infrarégionales. L'interterritorialité, c'est-à-dire l'alliance des territoires pour rencontrer des objectifs communs m'apparaît davantage à l'ordre du jour.**
  - 2. Dans notre transition collective vers la société de la connaissance, les universités et les centres de recherche doivent être, avec les entreprises, au cœur du système d'innovation, donc au cœur des territoires, qui sont, par excellence, les lieux de ces transformations. L'heure est au partenariat avec les Provinces et avec les Intercommunales en voie de transformation en Agences de développement territorial.**
  - 3. Les Provinces sont très concernées par les matières dites personnalisables et doivent être les meilleurs atouts en vue de leur prise en charge par l'Institution wallonne...**
  - 4. Les travaux ne m'ont pas donné d'arguments permettant de nourrir une réelle conviction selon laquelle il faudrait maintenir en Wallonie d'autres niveaux de taxation et de pouvoir politique - je dis bien de pouvoir, pas de services ni de gouvernance - que les niveaux communaux, régionaux et fédéraux.**
  - 5. Il est enfin un enjeu à la fois fondamental qui est celui des relations entre l'UMONS et la Province de Hainaut. Tous les outils et concepts évoqués pour booster les relations entre l'UMONS et la Province de Hainaut s'inscrivent dans ce qui a été appelé ici la co-construction d'une expertise territoriale commune et d'un espace d'intelligence collective.**
- La question majeure à laquelle je vous renvoie est existentielle : que voulons-nous faire ensemble ? En Cœur du Hainaut ou en Wallonie picarde ou encore dans le Pays de Charleroi, en Hainaut bien sûr. Mais aussi surtout en Wallonie. Soyez convaincus que, lorsque nous aurons répondu ensemble à ces questions, le comment sera bien plus facile à construire.**

## Pour prolonger votre lecture....

Dans le cadre des Midis de la Province et du colloque « Terrains, Territoires, Territorialités », de nombreuses vidéos des invités ont été réalisées par le Service de Communication de la Province de Hainaut.

Ces interviews sont consultables sur la page <http://midisprovince.hainaut.be> ou sur <http://bit.ly/1n5ldV9>



### Des Provinces ambitieuses et sans tabou

L'APW a publié ses réflexions quant à la situation actuelle des Provinces et aux enjeux qui les concernent. Dans ce document, l'Association des Provinces Wallonnes en appelle à un vrai dialogue institutionnel dans le contexte global de l'organisation des services publics en Belgique et en Europe. Une prise de position à découvrir sur le site de l'Association : [www.apw.be](http://www.apw.be)

Les caricatures contenues dans ce document ont été réalisées par SERDU durant les séances des Midis de la Province qui se sont tenues au Delta-Hainaut à Mons les 29 mars, 26 avril et 14 juin 2013, au Musée royal de Mariemont le 4 octobre 2013, à la Maison du Tourisme de Tournai le 22 novembre 2013, au Grand-Hornu le 24 janvier et au Bois du Cazier le 28 février 2014.



Une publication du Service de Communication de la Province de Hainaut - Avril 2014

Editeur responsable : Patrick Mélis - Directeur général provincial

102, Avenue Général de Gaulle - 7000 MONS